



# PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE TERRITORIAL



Le Bassin d'Aurillac, le Carladès et  
la Chataigneraie s'engagent  
pour la transition écologique

## PLAN D' ACTIONS 2023-2029

un avenir  
ensemble



Syndicat Mixte  
du SCoT du  
BASSIN D'AURILLAC  
du CARLADÈS et de  
la CHÂTAIGNERAIE



AURILLAC  
AGGLO



Carladès  
Communauté de Communes



Châtaigneraie  
CANTALIENNE



Juillet 2025



# PLAN D'ACTION 2023-2029

HABITAT ET URBANISME

PAGES 183 À 193

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

PAGES 194 À 208

AGRICULTURE, FORET ET ESPACES NATURELS

PAGES 209 À 226

ECONOMIE LOCALE ET CONSOMMATION

PAGES 227 À 241

NOUVELLES ENERGIES

PAGES 242 À 253

MOBILISATION ET GOUVERNANCE

PAGES 254 À 266





# I. Habitat et urbanisme



# I. Habitat et urbanisme (1/3)



## Enjeux

- Les logements représentent 57% des consommations d'énergie et 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Le territoire fait face à des risques naturels sur le bâti (inondations, retraits et gonflements d'argile, événements extrêmes...) qui vont certainement devenir plus fréquents et/ou plus intenses, et au risque radon présent sur une grande partie
- Le territoire a une forte urbanisation et un étalement urbain (+520 logements / an par rapport à une croissance de 10 habitants / an)
- 22% de l'énergie consommée dans les logements est du fioul, une énergie fossile et fortement émettrice de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- Les logements sont anciens : 76% des logements sont construits avant 1990
- 11% des logements du territoire sont vacants

## Objectifs à 2029



**Rénovation** : 5 300 logements rénovés (2700 individuels et 2600 logements collectifs), 14% de tous les logements

➤ Gain de 7 400 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 52 GWh entre 2016 et 2029



**Modes de chauffage décarbonés** : 6000 chauffages au fioul remplacés (70% des logements chauffés au fioul) par un mode de chauffage décarboné

➤ Gain de 19 900 tonnes éq. CO<sub>2</sub> entre 2016 et 2029

### Sobriété dans tous les bâtiments publics

**Optimisation de l'éclairage public** : Toutes les communes ont optimisé leur éclairage public (extinction nocturne totale ou partielle, LED)



### Contribuer aux objectifs du secteur tertiaire à hauteur de 80% :

- Rénovation de 130 000 m<sup>2</sup> de bâtiments publics (dont 110 000 m<sup>2</sup> sur le territoire de l'Agglo; 16 000 m<sup>2</sup> sur le territoire de la Châtaigneraie Cantalienne et 7000 m<sup>2</sup> sur le territoire de Cère et Goul en Carladès)

➤ Gain de 3500 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 3 GWh entre 2016 et 2029

- Zéro chauffage au fioul dans les bâtiments publics

➤ Gain de 6000 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 4 GWh entre 2016 et 2029

### Objectifs globaux :

- Baisse de 11% des consommations d'énergie du secteur résidentiel par rapport à 2016
- Baisse de 34% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel par rapport à 2016
- Baisse de 40% des consommations d'énergie dans les bâtiments publics (décret tertiaire)

# I. Habitat et urbanisme (2/3)



Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteur(s)	Partenaires principal/aux	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2023-2026	2026-2029
<b>Orientation stratégique B1 : Rénover le bâti existant et lutter contre la précarité énergétique</b>	★★★						
B1.1. Encourager, accompagner et conseiller sur la rénovation énergétique par des actions de sensibilisation	★★★	Cantal Rénov' Energie (CD+EPCI)	CD, EPCI, Énergies 15, Syndicats professionnels, ABF, CAUE, FFB, CAPEB, CMA, Bailleurs privés, Bailleurs sociaux, Syndicats de copropriétés, association CLCV, Etat/Région/ADEME				
B1.2. Accompagner, conseiller et faciliter la rénovation des bâtiments publics et privés en situation de précarité énergétique	★★★	EPCI	ANAH, SPPEH, Bailleurs, Communes, CIT, Etat, Région, CMA				
<b>Orientation stratégique B2 : Remodeler l'aménagement via un renouvellement urbain, une réhabilitation des logements vacants et des constructions exemplaires</b>	★★★						
B2.1. Rénover et revitaliser les centres villes et centres bourgs et encourager de nouveaux modes d'habitat collectifs	★★★	Communes	EPCI, ANRU, Association sur les habitats participatifs, VAD Aura				
B2.2. Mettre en compatibilité les PLUi avec le PCAET au fil des modifications et des révisions	★★	EPCI	SCoT BACC, VAD AuRA				
B2.3. Favoriser la réalisation de constructions exemplaires	★★	EPCI	Communes, ABF, Aménageurs, VAD AuRA, ADEME				

## Mesures phares du Plan Climat :

- Développer et conforter la plateforme de rénovation (énergétique) de l'habitat (SPPEH – puis SPRH) avec une présence territoriale renforcée
- Former les artisans à la rénovation performante et assurer le suivi des chantiers (dispositif Dorémi)
- Inciter les projets au sein des lotissements avec des projets collectifs (rénovation ou énergie renouvelable) de colotis
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux écologiques et/ou bio-sourcés pour la rénovation et la construction pour dynamiser les filières économiques locales
- Développer des projets de partage des logements (intergénérationnels par exemple)

# I. Habitat et urbanisme (3/3)



## Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Orientation stratégique	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<b>B1. Rénover le bâti existant et lutter contre la précarité énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ETP pour informer, conseiller les habitants et les collectivités et les accompagner dans les projets et travaux de rénovations, et auditer les résultats</li> <li>• Investissement (diagnostics)</li> <li>• Coût moyen rénovation bâtiment public : ~400€/m<sup>2</sup> (surface indicative 130 000 m<sup>2</sup>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPPEH puis SPRH (CD15)</li> <li>• Services habitat des EPCI (OPAH)</li> <li>• Diagnostics énergétiques (action CTE)</li> <li>• ANAH</li> <li>• Energies15</li> <li>• SDEC</li> <li>• Services techniques EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solliciter les bailleurs sociaux pour rénover les logements</li> <li>• OPAH prévues</li> <li>• Conseiller en énergie partagée/économe de flux</li> <li>• CCR</li> </ul>
<b>B2. Remodeler l'aménagement via un renouvellement urbain, une réhabilitation des logements vacants et des constructions exemplaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ETP (documents d'urbanisme, lien avec architectes, animation)</li> <li>• 1 ETP développement des constructions exemplaires</li> <li>• Investissements (réhabilitation, études écoquartier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SM SCoT BACC</li> <li>• Services urbanismes EPCI</li> <li>• CAUE</li> <li>• Services instructeurs</li> <li>• Services développement économique EPCI</li> <li>• CMA et CAPEB (lien avec les artisans de la rénovation)</li> <li>• CCI</li> <li>• EPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les documents d'urbanisme</li> <li>• Mettre en place des leviers incitatifs locaux (taxe de logement vacant)</li> <li>• Mise en place d'une stratégie foncière à l'aide d'outils fonciers à mobiliser</li> </ul>

**Total : 9 ETP nécessaires sur le territoire**

Remarque : les subventions et aides disponibles seront à mobiliser et déduire action par action.



## Orientation stratégique B1 : Rénover le bâti existant et lutter contre la précarité énergétique



### Contexte

Identifié comme le plus consommateur d'énergie finale du territoire, le secteur du bâtiment représentait 58% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2016. 42% de cette consommation est attribuée aux logements. Pour les émissions de gaz à effet de serre, le bâti est responsable de 21% des émissions du territoire. Le secteur tertiaire, auquel les bâtiments publics appartiennent, représente 16% de la consommation.

L'ancienneté des logements du territoire (76% des logements du parc datant d'avant les années 1990) explique que le résidentiel soit un poste majeur de consommation d'énergie. Néanmoins, il convient de distinguer le bâti ancien d'avant 1948 qui bénéficie de qualités thermiques et hydriques naturelles, du bâti moderne construit avec des matériaux industriels. En effet, ces logements consomment en moyenne 4 fois plus que les logements construits aux normes de 2020. De fait, les bâtiments en précarité énergétique, et notamment les passoires énergétiques, doivent être aidés en priorité.



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	7 400 tonnes éq. CO2
Consommations d'énergie du secteur résidentiel	52 GWh
Nombre de logements rénovés	2600 logements collectifs 2700 logements individuels
Émissions de gaz à effet de serre liées au poste Energie (Bilan GES Patrimoine et Compétences)	En diminution (Aurillac Agglo: 876 tonnes eq. CO2 en 2018)
Nombre de rénovations énergétiques de classes A et B	100



### Porteur

EPCI et Cantal Rénov'Energie (CD)



### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+++



### Opérations et politiques liées

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) des 3 EPCI , PLUi-H de l'Agglo, PLUi de la CCCC et CCCG, France Rénov', Cantal Rénov'Energie, DT ANAH, Démarche TEPOS-COT, Programme d'information et support de formation ATHEBA



## B1.1. Encourager, accompagner et conseiller sur la rénovation énergétique par des actions de sensibilisation

### Court terme :

- Poursuivre et massifier l'action d'information des habitants
  - Déployer et renforcer le SPPEH du CD15
  - Informer tous les habitants de l'existence du SPPEH (via les bulletins communaux et intercommunaux)
- Poursuivre et massifier l'action d'information des collectivités et élus
  - Informer des programmes et aides disponibles
- Sensibiliser les intermédiaires de vente (agences, banques, notaires) à la rénovation énergétique pour les inciter à la promouvoir auprès des propriétaires
  - Réaliser des ateliers et des sessions d'informations pour présenter les divers bénéfices de la rénovation énergétique et quand elle peut avoir lieu
  - Rappeler la loi : interdiction de louer un logement G en 2025, F en 2028, E en 2034
  - Informer sur la politique Energie-Climat de la collectivité et sur les objectifs à atteindre dans le secteur du bâtiment pour les différentes cibles (propriétaires occupants ou bailleurs, logements individuels ou collectifs...)
- Inciter les copropriétés et les lotissements à la rénovation
  - Former les syndicats de copropriétés à la rénovation et aux solutions possibles de rénovation
  - Créer des médiateurs de copropriété pour aider les copropriétés du territoire dans leur projet de rénovation énergétique.

- Sensibiliser les propriétaires bailleurs à rénover leur logement :
  - Présenter les avantages d'une rénovation énergétique (réduction de l'empreinte environnementale, meilleur confort de vie et pouvoir d'attractivité des logements, facture énergétique moins élevée)
  - Informer des aides disponibles
  - Rappeler la loi : interdiction de louer un logement de classe G à partir de 2025, de classe F à partir de 2028, et de classe E à partir de 2034
- Rappeler que les rénovations, les chantiers, doivent se dérouler dans de bonnes conditions sanitaires et techniques (ventilation, matériaux...)

### Moyen terme :

- Former et soutenir les citoyens dans les projets d'auto-rénovation
  - Organiser des ateliers d'échange et de formation aux petits travaux entre citoyens et professionnels du bâtiment
  - Initier à l'utilisation de bon matériel technique et mettre à disposition du matériel en location (perceuse, échelle, etc.)



Porteur :

Cantal Rénov'Energie (CD15)



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

EPCI (service Habitat), association Énergies 15, Syndicats professionnels, ABF et CAUE, FFB, CAPEB, CAPEB et CMA, Bailleurs privés, Bailleurs sociaux, Syndicats de copropriétés et association CLCV, Etat/Région/ADEME, Bricobus

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de propriétaires sensibilisés à la rénovation énergétique	1000 par an
Moyens humains	Moyens financiers
 3 ETP : animations et information	 Supports de communication, formations



## B1.2. Accompagner, conseiller et faciliter la rénovation des bâtiments publics et privés en situation de précarité énergétique

### Court terme :

- Réaliser un diagnostic pour identifier les bâtiments les plus énergivores
  - Faire intervenir un prestataire pour évaluer la consommation énergétique des bâtiments anciens en priorité (année de construction < 1990)
  - Réaliser une thermographie aérienne ou étude croisée des factures énergétiques et de vétusté
- Mettre en œuvre des OPAH couvrant tout le territoire
  - Identifier les quartiers bâtis nécessitant une rénovation pour améliorer les conditions de vie et d'égalité sociale, ainsi que diminuer les précarités énergétiques
  - Identifier les immeubles cibles afin d'inviter les propriétaires à rénover ou à vendre.
- Mettre en œuvre des Plans bâtiments pour les collectivités :
  - Recenser et prioriser les bâtiments publics à rénover (PREB)
  - Envisager la possibilité de financer les études préalables à la rénovation (programme FNCCCR)
- Inciter les bailleurs des locataires en situation de précarité énergétique à rénover les bâtiments les plus énergivores (public, privés et particuliers)
  - Organiser des ateliers d'informations avec les syndicats de copropriétés et les propriétaires pour informer de la situation énergétique dégradée
- Proposer des aides techniques et financières à destination des ménages et des collectivités en situation de précarité pour la rénovation des bâtiments énergivores
  - Faire connaître les aides existantes, étudier le besoin d'avoir des aides supplémentaires
  - Mettre en place un guide des aides et des moyens pour en bénéficier

- Identifier les bâtiments insalubres
  - Mener une procédure RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) pour convertir ces bâtiments en logements respectables et à haute performance énergétique
  - Développer des outils idem le dispositif Thirori pour la réhabilitation conséquente d'immeubles
- Former les professionnels du bâtiment aux pratiques et technologies des constructions durables
  - Faire intervenir des organismes spécialisés (FFB, CAPEB, ADEME...) pour animer des ateliers de formation des artisans à la transition énergétique, notamment le dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles)
  - Disposer d'un annuaire des artisans labellisés et fiables



Porteur :

EPCI (Services habitat et bâtiment), SM SCoT BACC



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

ANAH (OPAH), SPPEH (CD15), Bailleurs, Communes, CIT, Etat, Région, CMA

### Indicateur de suivi

Nombre de logements réhabilités dans le cadre OPAH  
PREB établis, études lancées

### Objectif d'ici 2029

A remplir par les services habitat

### Moyens humains



2 ETP pour accompagnement des ménages

### Moyens financiers



diagnostic énergétique (CTE): 577 k€



### Orientation stratégique B2 : Remodeler l'aménagement via un renouvellement urbain, une réhabilitation des logements vacants et des constructions exemplaires



#### Contexte

La construction de logement consomme des terres agricoles ou naturelles, rejetant le carbone qu'elles stockaient dans l'atmosphère, et l'étalement urbain rend la population plus dépendante à la voiture.

Actuellement, le rythme de construction du territoire est intense (+520 logts/an, par rapport à +10 hab./an en moyenne) et l'artificialisation des sols supérieure à la moyenne : 550 m<sup>2</sup>/hab. (contre 475 m<sup>2</sup>/ hab en moyenne). L'objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 oblige les territoires, dans un premier temps, à réduire leurs consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 50% entre 2021 et 2031, sur la base de la consommation 2011-2020.

Repenser l'organisation du territoire pour la densifier permet de limiter cet étalement urbain consommant. Pour cela, les leviers d'action sont la rénovation et la réhabilitation des logements vacants (qui représentent 10,7% du parc immobilier) et la construction de logements peu consommateurs d'espace et exemplaires énergétiquement (Label E+ C- par exemple). Cet aménagement de l'espace se fait aussi en tenant compte des adaptations nécessaires au changement climatique comme la prise en compte du confort d'été dans le bâti par exemple et la lutte contre la prolifération d'espèces invasives dans l'aménagement des espaces extérieurs.



#### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	Réduction de 50% *
Nombre de logements vacants réhabilités	150 <i>*sur la période 2021-2030 par rapport à la période 2011-2020 (objectif ZAN)</i>
Nombre de constructions exemplaires	100



#### Porteur

EPCI et Communes



#### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



#### Opérations et politiques liées

SCOT du BACC, les OPAH  
PLUi-H de la AA , PLUi de la CCCC et CCCG  
Nouveau programme national de renouvellement urbain de l'Agglo, Action Cœur de Ville, CRTE DO [2.2].5  
PVD



## B2.1. Rénover et revitaliser les centres villes et centres bourgs et encourager de nouveaux modes d'habitat collectifs

-> en lien avec les programmes Petites Villes de Demain en cours dans chaque EPCI et le dispositif Cœur de Ville

-> en lien avec les enjeux de mobilité douce (voir orientation stratégique M3)

### Moyen terme :

- Rapprocher les pôles d'activités et les pôles d'habitations
  - Limiter les projets d'extensions ou d'éloignement des pôles d'activités et d'habitations
  - Ne plus soutenir ou développer des projets qui affaiblissent la résilience du territoire (zones commerciales ou zones d'ortoirs monofonctionnelles ...)
  - Inventorier / diagnostiquer les bâtiments qui peuvent bénéficier d'une densification et ceux concernés en tant que "dents creuses"
- Rendre plus attractifs les centres-villes et centres-bourgs
  - Développer les services publics, médicaux...
  - Diversifier les emplois et les types de biens immobiliers
  - Créer des espaces verts et de « respiration »
  - Eviter les plantes allergisantes dans les espaces publics, lutter contre les espèces invasives
  - Marchés, aménagements piétons, commerces, culture, soins ...
- Rénover en priorité des bâtiments des centre-ville et centre-bourg pour encourager l'utilisation des logements existants et faire revivre les centres
  - Mettre en œuvre des actions de revitalisation des centre-bourgs
  - Identifier les zones urbaines en perte d'activités et de fréquentation due à une architecture vieillissante
  - Sélectionner les nouveaux commerces s'installant en centre-ville et centre-bourgs pour favoriser

les commerces locaux

- Préconiser la rénovation plutôt que la construction voire la démolition pour reconstruction
- Mobiliser les friches et logements vacants : inventaire, typologie des bâtiments...
- Identifier les friches et bâtiments spécifiques à réhabiliter en priorité
- Étudier l'achat de bâtiments / du foncier par la collectivité ou un bailleur social, ou favoriser l'émergence d'un projet d'habitat participatif
- Rénover les logements près des axes de transports en commun
- Favoriser les projets de densification (intergénérationnel par exemple) et habitat participatif pour le partage des bâtiments existants
  - Accompagner un groupe dans un projet d'habitat participatif
  - Mettre en valeur les réussites de logement participatif et/ou inclusif sur le territoire ou dans d'autres régions
- Impliquer les citoyens dans les projets d'aménagement du territoire
  - Créer des réunions ouvertes à tous pour échanger, proposer des initiatives
  - Sensibiliser aux espèces envahissantes, proposer des visites terrain et d'arrachage d'espèces invasives comme l'ambrosie (voir arrêté préfectoral n°2013-845 du 01/07/2023)
- Proposer des aides pour revaloriser les logements vacants
  - Aides financières à la remise en état
  - Prime de remise sur les marchés
  - Accompagnements dans les dossiers



Porteur :

Communes



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

EPCI, ANRU, Association sur les habitats participatifs, VAD  
AuRA (Ville & Aménagement Durable), organismes HLM

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'opérations de revitalisation de territoire (Action cœur de ville/ Petite ville de demain/ ...)	1 par commune PVD
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP animation et coordination	Travaux de réhabilitation



## B2.2. Mettre en compatibilité les PLUi avec le PCAET au fil des modifications et des révisions

-> en lien avec les enjeux de mobilité douce (voir orientation stratégique M3) et d'énergies nouvelles (voir ENR1.1)

### Moyen terme :

- Organiser des réunions régulières entre urbanistes et référents de la transition énergétique pour s'accorder sur les directions à prendre
- Intégrer des critères pour les nouvelles constructions
  - Décliner ces critères dans les permis de construire : former les services instructeurs
  - Favoriser les réhabilitations et intégrer des critères dits "environnementaux" dans de telles opérations
- Intégrer aux PLUi les dispositions en faveur de la Trame Verte et Bleue et des corridors écologiques
  - Prendre en compte les objectifs fixés par les documents supérieurs
- Intégrer aux PLUi des dispositions en faveur de la mobilité
  - Décliner le thème de la mobilité, par exemple dans des OAP sectorielles pour la mise en place de liaisons douces, des OAP thématiques mobilité, d'emplacements réservés pour faciliter l'acquisition de foncier pour des projets de voie verte
- Intégrer aux PLUi des dispositions en faveur des énergies renouvelables
- Intégrer aux PLUi les risques climatiques éventuels (inondations, coulées de boues, vagues de chaleur, etc.)
  - Utiliser le règlement du Plan Local d'Urbanisme et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) (en dictant certaines règles au PLUi le cas échéant) pour contribuer explicitement à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

- Mettre en place des subdivisions de zones à urbaniser ou urbaines pour adapter finement le règlement à chaque zone à enjeu du territoire
- Utiliser les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques pour le PLUi
- Adapter l'espace urbain aux risques climatiques identifiés
  - Augmenter la végétation en ville (espaces verts, espaces riches en biodiversité), aménager des îlots de fraîcheur
  - Diminuer l'étalement urbain et favoriser les écoulements des eaux de pluies (réduire l'imperméabilité des sols urbains), la désimperméabilisation



Porteur :

EPCI



Périmètre :

AA

CGC

CC



Partenaires :

Syndicat du SCOT du BACC, VAD AuRA (Ville & Aménagement Durable)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Révision ou modification des PLUi prenant en compte les dispositions du PCAET	6
Relevés thermiques / caméra des îlots de chaleur urbains	
Moyens humains	Moyens financiers
Services Urbanisme et SCoT	Etudes, modification ou révision de PLUi



## B2.3. Favoriser la réalisation de constructions exemplaires

Les constructions exemplaires sont entendues comme des constructions pour lesquelles ont été pris en compte la notion d'implantation et de densité urbaine, d'aménagement d'espaces verts, mais aussi les systèmes internes de ventilation, les matériaux biosourcés utilisés...

### Court terme :

- Organiser des visites de logements témoins et "exemplaires"
  - Identifier les logements aux performances énergétiques remarquables (biomatériaux, énergies renouvelables, sobriété et efficacité énergétique)
  - Mettre en avant les avantages (financiers, écologiques et de confort de vie) des solutions en place dans ces bâtiments
  - En fonction des participants (particuliers, entreprises, artisans...) montrer comment il est possible de réaliser ces installations chez soi.

### Moyen terme :

- Diffuser les informations d'évolutions réglementaires
  - Mettre en place un dispositif d'audit énergétique pour vérifier les conformités énergétiques des constructions
  - Réaliser une veille régulière des connaissances sur les normes énergétiques des bâtiments (RE2020, loi ENR...)
- Mesurer les émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie réalisées via les bâtiments BBC et BEPOS déjà construits
  - Réaliser des diagnostics énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre par des entreprises certifiées une fois sur des constructions BBC ou BEPOS

- Identifier les freins (comportementaux ou techniques) si un écart est constaté entre la théorie et la réalité, en travaillant avec les usagers des bâtiments
- Réaliser un projet immobilier construit de manière à minimiser l'impact sur l'environnement (matériaux locaux et à faible impact, favorisation des mobilités douces, autoconsommation énergétique d'origine renouvelable, espaces verts, consommation alimentaire locale, etc.)
  - Etudier les lieux possibles d'implantations (friche, ancienne zone industrielle, localisation par rapport aux ZAE et aux transports...)
  - S'inspirer d'écoquartiers réalisés en France, voire dans des communes à proximité
  - Discuter avec les habitants pour construire avec eux le projet
  - Intégrer ces projets dans les OAP des PLUi lorsque cela est possible
- Intégrer la faisabilité d'un petit réseau de chaleur renouvelable (ex : géothermie) pour la construction de tout nouveau lotissement
- Engager les urbanistes et architectes du territoire dans les réflexions sur les constructions exemplaires sur les critères environnementaux, de mobilité et d'énergies renouvelables
  - Établir une charte paysagère intégrant l'architecture bioclimatique
  - Travailler avec les architectes des nouveaux bâtiments pour intégrer la réutilisation des eaux usées aux bâtiments, des énergies renouvelables
  - Engager les urbanistes dans la conception d'espaces verts alimentés en eaux de pluie
  - Adapter les constructions pour réduire le risque du gaz radon dans les zones concernées
  - Tenir compte de la mobilité afin de faciliter les déplacements à pied, en deux-roues



Porteur :

EPCI



Périmètre :



Partenaires :

Communes, CAUE, ABF, Aménageurs, VAD AuRA (Ville &amp; Aménagement Durable), ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de projets de constructions exemplaires	100% des projets de construction
Moyens humains	Moyens financiers
Chargés de mission Habitat/Urbanisme	Etudes, audits



## II. Mobilité et déplacements





# II. Mobilité et déplacements (1/3)

## Enjeux

- Le transport représente 30% de la consommation d'énergie et 18% des émissions de gaz à effet de serre
- L'usage du véhicule individuel est prépondérant : 79% des trajets domicile travail sont effectués en voiture
- Le secteur des transports est très dépendant des énergies fossiles : 93% de l'énergie consommée dans les transports provient des produits pétroliers
- 26% de la consommation d'énergie du transport est due aux poids lourds et 17% aux utilitaires légers
- Des infrastructures existent : réseau Stabus, train, voies cyclables, mais la place de la voiture importante ne permet pas un report modal significatif

## Objectifs d'ici 2029



Part modale des mobilités actives multipliée par 1,2 d'ici 2026 (on passe de 18 à 21.6%)

➤ Gain de 2700 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 9 GWh entre 2016 et 2028

Part modale des transports collectifs : AA : + 3 points (AA) ; + 1 point (Cère et Goul en Carladès et Chataigneraie Cantalienne) par rapport au pourcentage des déplacements



➤ Gain de 2100 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 7 GWh entre 2016 et 2028

Covoiturage et mutualisation des trajets : 1,7 personne par voiture en moyenne d'ici 2026 (état actuel : 1,3)



➤ Gain de 8500 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 34 GWh entre 2016 et 2028

Diminution des déplacements de personnes (de 85 à 250 km / an / hab)



➤ Gain de 1700 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 7 GWh entre 2016 et 2028

12% des véhicules renouvelés vers des véhicules à faible émission et/ou vers des carburants renouvelables



➤ Gain de 2600 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 5 GWh entre 2016 et 2028

50% des conducteurs pratiquent l'écoconduite



➤ Gain de 2300 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 9 GWh entre 2016 et 2028

Transport des professionnels : 12% de véhicules à faible consommation et/ou vers des carburants renouvelables pour le transport professionnel (poids lourds et véhicules utilitaires) ; Diminution du besoin de transports de marchandises (distance et/ou tonnage) : -3%



➤ Gain de 6000 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 18 GWh entre 2016 et 2028

**Objectif global :**

- Baisse de 17% des consommations d'énergie du secteur des transports routiers par rapport à 2016
- Baisse de 20% des émissions de gaz à effet de serre des transports routiers par rapport à 2016

## II. Mobilité et déplacements (2/3)



Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteur(s)	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2023-2026	2026-2029
<b>Orientation stratégique M1 : Renforcer l'attractivité et développer les transports collectifs, routiers comme ferroviaires</b>	★★★						
M1.1. Adapter les transports collectifs : desserte, fréquence, maillage et capacités	★★★	AOM : AA, Région, Communes	EPCI, Communes, Etat, CEREMA, prestataires de services				
M1.2. Développer les transports collectifs non motorisés pour les petits trajets	★	Communes, AOM, Département	EPCI, associations, éleveurs et centre équestres				
<b>Orientation stratégique M2 : Mutualiser les déplacements par le covoiturage afin de limiter l'utilisation de la « voiture solo »</b>	★★★						
M2.1. Développer le covoiturage au sein du territoire en facilitant la mise en relation entre les habitants, au sein des entreprises et des collectivités	★★★	AOM : AA, Région EPCI	Communes CCI, CMA				
<b>Orientation stratégique M3 : Encourager l'usage des mobilités actives et faciliter l'intermodalité</b>	★★						
M3.1. Encourager le recours aux mobilités douces	★★	AOM, EPCI, Communes, Département	SCoT BACC, Associations de commerçants, associations d'usagers, CCI, CMA				
M3.2. Favoriser l'intermodalité et renforcer les mobilités douces	★★	AOM : AA, Région, Communes	EPCI, opérateurs				
<b>Orientation stratégique M4 : Diminuer l'impact des trajets quotidiens des particuliers</b>	★★						
M4.1. Développer l'accès aux énergies alternatives dans les transports	★★	AOM, fournisseurs	SDE15, ADEME, CCI				
M4.2. Limiter le nombre de déplacements liés au travail	★★	EPCI	Communes, Clubs d'entreprises Entreprises, CCI, CMA				

### Mesures phares du Plan Climat :

- Mettre en place un système de covoiturage
- Augmenter la desserte des transports en commun, adaptés aux besoins
- Apaiser les centres villes et centres bourgs à 30 km/h
- Développer un réseau cyclable sécurisé
- Alimenter les véhicules des transporteurs avec du bioGNV local
- Développer l'interopérabilité pour tous les transports collectifs

## II. Mobilité et déplacements (3/3)



### Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Orientation stratégique	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<b>M1. Renforcer l'attractivité et développer le réseau de transports collectifs, routiers comme ferroviaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ETP (animation)</li> <li>• Investissements : 50k€/an (renforcement et adaptation du réseau Stabus, études)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabus</li> <li>• Service transports AA</li> <li>• Compétence AOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le schéma d'orientation des mobilités de AA</li> <li>• Optimiser les services Stabus</li> </ul>
<b>M2. Mutualiser les déplacements par le covoiturage afin de limiter l'utilisation de la « voiture solo »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,5 ETP (animation)</li> <li>• Investissements : aires de covoiturages (50k€/an), rézo pouce (10 k€/an), application de covoiturage (20 k€)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site de la Région covoiturage</li> <li>• Blablalines (covoiturage quotidien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI (plan de déplacements interentreprises)</li> <li>• Partenariat avec un prestataire de service</li> <li>• Création d'une agence de la mobilité durable</li> </ul>
<b>M3. Encourager l'usage des mobilités actives et faciliter l'intermodalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ETP (animation + services vélo)</li> <li>• Investissements : 20 M€ (adaptation des voiries + infrastructures et services vélos)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services voiries (communes)</li> <li>• Stabus</li> <li>• Association Vélocité</li> <li>• Pôle d'échange intermodal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le schéma d'orientation des mobilités de AA</li> <li>• Augmenter le service de location de vélos longue durée</li> <li>• Renforcer les mutualisations Stabus/Région</li> <li>• Création d'une agence de la mobilité durable</li> </ul>
<b>M4. Diminuer l'impact des trajets quotidiens des particuliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ETP</li> <li>• Investissements : 50 k€/an (formation + créations espaces de coworking + bornes de recharges)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maisons France Services <del>MSAP</del> (espaces de coworking possibles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements espaces de coworking</li> <li>• Création d'une agence de la mobilité durable (conseillers locaux)</li> </ul>

**Total : 5,5 ETP nécessaires sur le territoire**

Remarque : les subventions et aides disponibles seront à mobiliser et déduire action par action.



## Orientation stratégique M1 : Renforcer l'attractivité et développer le réseau de transports collectifs, routiers comme ferroviaires



### Contexte

Le secteur du transport routier représente 30% de la consommation d'énergie finale et 18% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ce qui en fait le deuxième poste de consommation et d'émissions. Les trajets en voiture représentent 57% de la consommation d'énergie finale du secteur. Certains trajets en voiture peuvent être reportés vers les transports en commun (train, cars, navettes...). Les trajets sont organisés notamment vers Aurillac, avec quelques grands axes au sein du territoire : Saint-Mamet – Aurillac et Vic-sur-Cère – Aurillac. Seulement 2% des actifs se rendent aujourd'hui au travail en transport en commun. Le territoire peut s'appuyer sur un réseau ferroviaire existant bien que peu développé (essentiellement Nord et Ouest) et des systèmes de transports en communs fiables mais à développer et promouvoir sur tout le territoire (Réseau Trans'cab, réseau régional), notamment pour les trajets du quotidien.



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre d'utilisateurs des transports collectifs (bus, car, train)	En augmentation
Part modale des transports en commun	+ 3 points (Aurillac Agglo) ; + 1 point (Cère et Goul en Carladès et Chataigneraie Cantalienne)
Emissions de gaz à effet de serre des transports routiers	- 2 100 tonnes éq. CO2
Consommations d'énergie des transports routiers	-7 GWh



### Porteur

Autorités Organisatrices des Mobilités: AA, Région, Communes, Département



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



### Opérations et politiques liées

Réseau Trans'cab (services mis en œuvre par la Stabus), réseau régional AURA, CRTE, Démarche TEPOS-COT, Schéma d'Orientation des Mobilités par AA, PVD



## M1.1. Adapter les transports collectifs : desserte, fréquence, maillage et capacités

### Court terme :

- Développer des services de transports vers des lieux touristiques
  - S'appuyer sur le dispositif existant de navettes vers le Puy Mary
  - Identifier les lieux les plus visités et accessibles depuis des points de rendez-vous
  - Mettre en place des points de rendez-vous clairement identifiés et signalés
  - Déterminer les bons moyens de transports (écologique, économique, taille/fréquentation)
  - Etudier la question de la tarification de ces transports pour promouvoir l'attractivité
- Porter auprès de la Région le souhait du maintien et du renforcement du réseau ferroviaire
  - Conforter les gares existantes
  - Renforcer le cadencement pendulaire
- Optimiser le réseau actuel
  - Étude des flux (voir Schéma des Mobilités)
  - Etudier le besoin d'adapter les fréquences
  - Etudier les solutions envisageables et adaptées à la demande
  - Etudier les offres de stationnement aux abords des gares (voiture, deux roues)
  - Adapter les capacités en fonction des besoins : Minibus par exemple
  - Rendre plus lisible l'offre de transport actuelle

### Moyen terme :

- Coupler le développement des transports en commun avec la politique d'accessibilité (PMR)
- Optimiser le réseau actuel
  - Étudier la mise en place de bus en sites propres sur certains axes (exemple : avenue des pupilles de la Nation)
  - Coupler les actions sur les transports collectifs à une réduction de la place des voiture (voirie et stationnement) pour assurer un report modal effectif (voir action B2.1 d'aménagement des centres villes et bourgs)

### Long terme :

- Améliorer l'accès aux services pour tous et à tous les âges
  - Cibler les publics et adapter les offres de transport
  - S'appuyer sur les relais associatifs
  - Travailler et adapter aux besoins la gamme tarifaire des transports



Porteur :

AOM (AA, Région, communes)



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

EPCI, Région, Communes, Etat, CEREMA, prestataires de services (STABUS), Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Jordanne, Territoire Ouest Agglo

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'arrêts desservis par les réseaux	
Fréquentation des TC	En augmentation
Améliorations apportées (intermodalité, publics...)	
Moyens humains	Moyens financiers
Chargés de mission Mobilités	A déterminer en fonction des études à venir



## M1.2. Développer les transports collectifs non motorisés pour les petits trajets

- > s'applique en particulier pour le mieux scolaire, le péri- ou extra-scolaire

### Court terme :

- Développer des projets de pédibus avec les parents (déplacement collectif à pied et sur un trajet prédéterminé)
  - Sensibiliser la population aux intérêts du pédibus
  - Sécuriser les voies de déplacements
  - Mettre en place des coordinateurs de trajets
  - Identifier les familles susceptibles d'adhérer au projet
- Proposer et mettre en oeuvre des Plans de déplacement des établissements scolaires (PDES)

### Moyen terme :

- Organiser un transport scolaire à vélo (vélobus)
  - Communiquer sur les bienfaits du transport à vélo (santé, environnement, nuisances sonores limitées, convivialité...)
  - Identifier les parcours possibles
  - Mettre en place des encadrants qualifiés
- Développer le transport scolaire par traction animale (avec les communes)
  - Etudier les solutions techniques envisageables
  - Echanger avec les éleveurs ou centres équestres pour étudier les partenariats



Porteur :

Communes, AOM, Département



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

EPCI, Associations de parents d'élèves, Eleveurs équins, Centres équestres, Professionnels du vélo

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'écoles impliquées dans le dispositif	20
Moyens humains	Moyens financiers
 Animation des bénévoles	 5 k€ d'investissement en matériel de sécurité (gilets, panneaux...)



## Orientation stratégique M2 : Mutualiser les déplacements par le covoiturage et l'autopartage afin de limiter l'utilisation de la « voiture solo »



### Contexte

Alors que 80% des actifs se rendent au travail en voiture, très peu d'entre eux pratiquent le covoiturage avec une moyenne de 1,3 personne par voiture en moyenne. Pour des trajets réguliers (domicile-travail) comme pour des trajets occasionnels (via l'autostop organisé aussi appelé covoiturage spontané), le covoiturage peut permettre de mieux remplir les véhicules et diminuer l'« autosolisme ».



### Porteur

AOM et EPCI



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre moyen de passager par véhicules	1,7 (état actuel : 1,3)
Consommations d'énergie du transport routier	- 8 500 tonnes éq. CO2
Emissions de gaz à effet de serre du transport routier	- 34 GWh



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



### Opérations et politiques liées

Schéma d'Orientation des Mobilités par la AA, CRTE, Démarche TEPOS-COT, PVD



## M2.1. Développer le covoiturage au sein du territoire en facilitant la mise en relation entre les habitants, au sein des entreprises et des collectivités

### Court terme :

- Matérialiser des lieux de départ du covoiturage
  - Choisir des lieux en concertation avec les utilisateurs et les données issues des cartes de flux réalisées au préalable
  - Recenser les aires informelles et installer de la signalétique
- Mettre en place une plateforme de covoiturage locale et gratuite pour le covoiturage quotidien
  - Définir le modèle de rémunération des conducteurs le cas échéant
- Mettre en place des dispositifs de covoiturage spontané
  - Communiquer sur le dispositif
  - Choisir un mode d'accès au réseau (web, application mobile ...)
- Installation d'aires de covoiturage
- Instaurer des PDMe (Plan de Mobilité Employeur)
  - Réaliser des ateliers de sensibilisation pour présenter les intérêts du covoiturage et des transports en commun (social et convivial, stress et risque d'accident réduits...)
  - Sensibiliser au forfait mobilité durable
  - Sensibiliser les employeurs à la souplesse des horaires pour faciliter le covoiturage et transports en commun
  - Accompagner la mise en place obligatoire du PDMe pour les gros employeurs du territoire
  - Travailler avec les entreprises pour mettre en place des plans de déplacements inter-

- entreprises (au sein des zones d'activité par exemple)
- Remarque : les Plans de Mobilité Employeurs visent à mener des actions auprès des salariés, notamment proposer du covoiturage ou d'autres offres alternatives à la voiture solo. Les EPCI peuvent accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité Employeur. Aurillac Agglo a en ce sens délibéré sur des principes d'accompagnement en fin d'année 2021.*
- Organiser des visites mobilité
    - Analyser la mobilité au sein des entreprises et en dresser un bilan
    - Collecter des données sur les habitudes de mobilité des salariés, des clients et des marchandises



Porteur : AOM, EPCI



Périmètre : 

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires : Communes, CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'aires de covoiturage	10 aires homologuées
Nombre de PDMe	5
Moyens humains	Moyens financiers
Identification aires et faire le lien entre financement et acteurs du covoiturage	A définir en fonction des prestataires choisis



## Orientation stratégique M3 : Encourager l'usage des mobilités actives et faciliter l'intermodalité



### Contexte

45% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, et pourtant, près de 80% d'entre eux utilisent leur voiture, camion ou fourgonnette. Quasiment 60% des déplacements de moins de 1 km se font en voiture. 33 000 personnes sont à moins de 15 minutes d'Aurillac en vélo. Des services existent déjà comme la location de VAE. Cependant, des continuités cyclables doivent être renforcées et coordonnées sur tout le territoire.

Le territoire peut ainsi miser sur le vélo et le VAE (face au relief vallonné), les voies cyclables sécurisées, et des plateformes d'intermodalité pour connecter les usagers aux services de transports en communs existants.



### Porteur

EPCI et AOM



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Part modale des mobilités actives	Multipliée par 1,2
Consommation d'énergie des transports routiers	- 9 GWh
Emissions de gaz à effet de serre des transports routiers	- 2 700 tonnes éq. CO2



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



### Opérations et politiques liées

Plan des Mobilités ; Création du pôle intermodal à Aurillac ; Services de location de vélos de la Stabus ; mutualisation des lignes interurbaines (Région) et communautaires, CRTE, PVD, Diagnostic Mobilités des Chambres Consulaires (CCI et CMA) ; TEPOS-COT-groupe de travail mobilité



## M3.1. Encourager le recours aux mobilités douces

-> en lien avec les enjeux d'habitat et d'urbanisme (voir orientation stratégique B2)

**Court terme :**

- Réduire les stationnements et les voies pour véhicules en centre ville et centre bourg pour favoriser la marche et le vélo
  - Développer des rues piétonnes
  - Développer des voies cyclables sécurisées et des aménagements favorisant le vélo
  - Disposer des arceaux ou des boxes de sécurisation des vélos
- Limiter la circulation à 30 km/h dans les centres villes et centres bourg
  - Commencer à réduire la limitation de vitesse dans certaines zones et quartiers
  - Mettre en place une signalétique
  - Faire comprendre aux utilisateurs l'intérêt de la mesure (sécurité routière, fluidification du trafic, réduction de la pollution et des nuisances sonores...)
- Etudier le renforcement des services aux cyclistes
  - Etudier la mise en place d'une offre de vélos en libre-service
  - Etudier l'extension de l'offre de location de longue durée
  - Etudier des partenariats avec des fabricants ou revendeurs de cycles locaux ainsi que des réparateurs locaux pour l'entretien des vélos
- Éduquer à la pratique et aux usages du vélo
  - Animer des ateliers de réparation de vélos comme ceux mis en place par l'association

Vélocité15

- Mettre en œuvre le programme « Savoir rouler à vélo -du Ministère des Sports
- Réaliser une école du vélo pour former les élèves à la pratique du vélo avec un partenaire, par exemple l'association Vélocité
- Participer et valoriser les animations du Pôle Promotion Santé (IREPS – CPIE - Contrat Local de Santé)

**Moyen terme :**

- Réduire la circulation des voitures
  - Mettre en place des zones piétonnes/apaisées/de rencontre
  - Définir des voies réservées pour les voitures et pour les autres moyens de transports
- Mettre en place des aides à l'achat de vélos



**Porteur :**

AOM, EPCI, Communes, Département



**Périmètre :**



**Partenaires :**

EPCI, SCOT, Associations de commerçants (concertation avec eux), Associations d'usagers, CCI, CMA, CPIE

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'usagers ayant recours aux mobilités douces	En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
Animation	Adaptation voiries + signalétique (100 k€/an)



## M3.2. Favoriser l'intermodalité et renforcer les mobilités douces

-> en lien avec les enjeux d'habitat et d'urbanisme (voir orientation stratégique B2)

### Court terme :

- Réaliser une analyse des synergies possibles entre les différents transports locaux et la rendre publique
- Utiliser l'axe vertical de la Jordanne pour piste cyclable ainsi que les liaisons Aurillac/Sansac - St Simon - Jussac - Yolet - Lioran - Maurs
  - Réaliser une étude de mobilité pour estimer les flux et définir des pistes cyclables adaptées
  - Renforcer la sécurité pour des zones dangereuses ou à forte fréquentation
  - Desservir les zones de covoiturage (liés à des parkings-relais)
- Développer l'interopérabilité
  - Mettre en concertation les différents acteurs des transports en commun du territoire
  - Etendre la mutualisation des lignes mises en œuvre par la Région avec celles mises en œuvre par AA
  - Assurer une cohérence entre Stabus et Région (qui a pris la compétence autorité organisatrice des transports)
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable sur le territoire (vers un plan des mobilités, réflexion à l'échelle du SCoT) en s'appuyant par exemple sur le groupe TEPOS-COT Mobilité)
- Planifier le développement des services et infrastructures adaptés
  - Dresser un diagnostic précis du territoire du point de vue du vélo en analysant les infrastructures existantes, leur niveau de praticabilité et les besoins de mobilités des habitants, les freins à une pratique large et partagée du vélo, associant les citoyens et associations
  - Planifier le développement des services et infrastructures adaptées aux besoins, à la sécurité et permettant un report modal effectif (éviter les bandes cyclables car elles ne permettent pas

- d'apporter un sentiment de sécurité) (vers un schéma des mobilités douces)
- Relier toutes les communes périphériques d'Aurillac au réseau cyclable

### Moyen terme :

- Installer des parkings en périphérie pour laisser sa voiture et prendre son vélo
  - Etudier les bons emplacements de parkings pour créer des nœuds de communications intermodaux
- Permettre de prendre son vélo dans les transports en commun (depuis le 01/07/21 avec la Loi LOM)
  - Revoir le règlement en place
  - Faire évoluer les infrastructures de transports pour pouvoir accueillir des vélos
- Travailler avec la Région à la mise en place d'un titre intermodal permettant d'emprunter les deux réseaux sans distinction
- Travailler à un rapprochement des politiques tarifaires des transports en commun
- Développer les infrastructures et services
  - Adapter la sécurité des voies cyclables aux flux de véhicules et aux contraintes de terrains
  - Mettre en place des places sécurisées dans des lieux stratégiques d'utilisation des vélos : gares, centres-villes, centre-bourgs, grandes surfaces, zones d'activité, aires de covoiturage ou de transports...
- Étudier les voies cyclables le long des voies SNCF (projet vers la Sablière et desserte d'Ytrac )



Porteur :

AOM, Communes



Périmètre :



Partenaires :

EPCI, opérateurs, Conseil Départemental du Cantal, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nb de vélos en libre-service, de kms de voies cyclables sécurisés. Note dans le baromètre des villes cyclables. Usagers des transports intermodaux. Réalisation d'un plan des mobilités	100 vélos sur le territoire En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
Service de location de vélo, chargés de mission Mobilités	Entretien vélo: ~3k€/vélo/an



## Orientation stratégique M4 : Diminuer l'impact des trajets quotidiens des particuliers



### Contexte

« Le meilleur déplacement est celui qu'on ne fait pas ». Pour parvenir à agir au niveau des besoins de déplacement, de façon complémentaire aux actions sur les modes de déplacements, le territoire vise le

développement du télétravail des emplois pour lesquels c'est possible. 1 jour par semaine de télétravail permet 20% des trajets domicile-travail en moins, ceux-ci étant actuellement effectués à 80% en voiture. En plus de réduire l'impact du transport routier, cela permet de désencombrer les villes et parkings.

Pour le trafic routier restant, qui a un impact sur le climat et la pollution de l'air (les carburants pétroliers représentent 93% de l'énergie consommée par les transports routiers), la diminution de cet impact des véhicules passe par l'écoconduite et les carburants alternatifs aux produits pétroliers, ainsi que l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Les EPCI peuvent accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité Employeur, la AA a en ce sens délibéré sur des principes d'accompagnement en fin d'année 2021.



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Déplacements de personnes	-250 km / an / hab (-3%)
Part des véhicules à faible émission de gaz à effet de serre (< 95 gCO2/km)	12%
Consommation d'énergie du transport routier	-21 GWh
Émissions de gaz à effet de serre du transport routier	- 6600 tonnes éq. CO2



### Porteur

EPCI, AOM, fournisseurs, Chambres consulaires



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables

+



### Opérations et politiques liées

Déploiement des bornes électriques par le SDE 15, la région et le CD15

Opérations de revitalisation des centres (Cœur de Ville)

Schéma d'Orientation des Mobilités par Aurillac Agglo

PVD



## M4.1. Développer l'accès aux énergies alternatives dans les transports

### Court terme :

- Installer des bornes pour recharger les véhicules électriques

### Moyen terme :

- Augmenter le nombre de bornes de recharges électriques pour les voitures et vélos (en cohérence avec celles déjà existantes sur le territoire)
  - Cartographier les espaces où la mise en place de bornes de recharge de ce type serait pertinente
  - Identifier les entreprises souhaitant une borne à proximité et inclure cette perspective de développement dans leur plan de déplacement de façon à le mettre en cohérence
  - Clarifier les compétences des collectivités sur ce sujet
  - Investir dans des bornes électriques de recharge
- Développer et rendre plus accessible la location de voitures électriques
  - Mettre en place des partenariats avec des fournisseurs et réparateur de véhicules électriques, locaux si possible
  - Informer les habitants sur les offres disponibles
- Remplacer les bus thermiques par des bus électriques, BioGNV ou hydrogène renouvelable. Faire de même avec les véhicules lourds des services Eau, Assainissement et Déchets

- Identifier la quantité et le type de véhicules pouvant fonctionner à via l'électricité, le BioGNV ou bien l'hydrogène, parmi la flotte de véhicules de la collectivité
  - Etudier les niveaux de maturités de ces technologies pour des véhicules lourds
  - Mettre en place une politique de renouvellement des véhicules les plus consommateurs et polluants par des véhicules propres
  - S'assurer de la présence sur la commune de dispositifs de recharges
  - Débuter par des phases d'expérimentations uniquement sur certaines lignes de bus ou pour certains services
- Etudier la faisabilité de remplacer certains services municipaux utilisant des véhicules thermiques par de la traction animale
    - Identifier les services municipaux pouvant bénéficier de la traction animale: pas de priorité, distance réduite, effort raisonnable pour l'animal, accessibilité...
    - Effectuer des périodes de tests, à différentes saisons et dans différentes conditions, pour déterminer les conditions les plus propices à la traction animale

### Long terme :

- Créer une station de BioGNV pour alimenter les véhicules
- Développer l'hydrogène, notamment dans le projet régional Zero Emission Valley



Porteur :

AOM, EPCI, communes, fournisseurs



Périmètre :



Partenaires :

SDE 15 (bornes électriques), ADEME, CCI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de bornes de recharge électriques installées	50
Moyens humains	Moyens financiers
 Chargés de mission Mobilités	 Bornes de recharge : 15k€/borne



## M4.2. Limiter le nombre de déplacements liés au travail

### Court terme :

- ❑ Encourager le recours au télétravail, 1 à 2 jours par semaine pour les professions compatibles
  - Identifier les professions et entreprises susceptibles de mettre en place du télétravail pour leurs employés
  - Identifier les agents réalisant les plus grandes distances et étudier la possibilité d'un télétravail
  - Organiser des ateliers d'informations pour les entreprises et les salariés pour mettre en avant les intérêts du télétravail et la manière de l'optimiser (télétravail en jours décalés, rotation des équipes, éviter l'exclusion sociale...)
  - Définir les outils de télétravail à mettre en place: disposition d'ordinateur et de webcam, choix d'un système de communication écrite et orale
  - Organiser le temps de travail pour limiter les besoins de déplacements
  - Mutualiser les déplacements d'interventions en concentrant les opérations à effectuer sur un site dans le temps

### Moyen terme :



Porteur :

EPCI



Périmètre :



Partenaires :

Communes, Clubs d'entreprises, Entreprises, CCI, CMA

- ❑ Soutenir, Développer des Plans de Déplacement Employeur (PDE)
- ❑ Conforter et créer des espaces de coworking et tiers lieux (à l'image de France Services en Châtagneraie ou des Granges à la CC Cère et Goul)
  - Identifier les citoyens (auto-entrepreneurs, start-ups, PME...) et entreprises qui seraient intéressées par un espace de coworking
  - Présenter les avantages d'un tel espace : partage des frais de bureau et équipements plus performants, diminution des déplacements, construction d'un réseau de professionnels
  - Localiser les emplacements stratégiques pour implanter un espace de coworking : à la croisée des trajectoires domicile-travail des personnes intéressés, un lieu accessible en transport en commun, réaménager un bâtiment vétuste et vacant, friches... dans des communes propices (par exemple les communes où des nouveaux emplois se sont implantés comme à Montsalvy)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'agents en télétravail	En augmentation
Nombre de tiers-lieux	5
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation	Espaces de coworking, équipements



### III. Agriculture, forêts et espaces naturels





# III. Agriculture, forêts et espaces naturels (1/4)

## Enjeux

- L'agriculture, les forêts et espaces naturels sont particulièrement vulnérables face aux conséquences du dérèglement climatique : sécheresses, avancée des floraisons, manque d'eau, incendie...
- Le secteur agricole est le premier secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (59% des émissions) du fait de l'importance de l'élevage
- La forêt et les prairies absorbent 51% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- Territoire bénéficiant d'un réseau hydrographique dense mais sensible : forte sensibilité aux étiages, pressions anthropiques, problèmes de turbidité...
- Préserver les zones humides pour leur rôle face au changement climatique (qualité, quantité, ressource fourragère...), pour leur capacité de stockage de carbone.

## Objectifs d'ici 2029

1/3 des cultures développent des pratiques agricoles durables : non-labour, semi direct, moins d'intrants, culture de légumineuses... (2100 ha environ)



➤ Gain de 2500 tonnes éq. CO<sub>2</sub> entre 2016 et 2028

15% des élevages (équivalent à 27 000 bovins) adoptent des pratiques de modèle durable d'élevage : alimentation locale, réduction de la teneur en protéines...



➤ Gain de 2650 tonnes éq. CO<sub>2</sub> entre 2016 et 2028

20% des prairies temporaires deviennent des prairies permanentes (8300 ha environ)



➤ Gain de 800 tonnes éq. CO<sub>2</sub> entre 2016 et 2028

### Objectif global :

- Baisse de 4% des consommations d'énergie du secteur agricole par rapport à 2016
- Baisse de 5% des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par rapport à 2016
- 60% des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont absorbées par les forêts, les prairies, et l'agroforesterie
- 100% des zones humides du territoire inventoriées
- Poursuite du travail de restauration des milieux

# III. Agriculture, forêts et espaces naturels (2/4)



Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteurs	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2023-2026	2026-2029
<b>Orientation stratégique A1 : Adapter les pratiques à l'évolution des régimes hydrologiques induite par le changement climatique</b>	★★★						
A1.1. Inventorier, préserver et valoriser les zones humides	★★★	Structures GEMAPI, CATZH	AEAG, DDT, CEN Auvergne, CPIE, DREAL, EPTB, CD15				
A1.2. Garantir la qualité des masses d'eau	★★★	Structures GEMAPI, EPCI, communes	CA, AEAG, DREAL, DDT, CD15, associations agricoles, EPTB				
A1.3. Raisonner les prélèvements d'eau	★★★	EPCI, communes, structures GEMAPI	AEAG, DDT, DREAL, CD15, OUGC, EPTB, CA, CMA, CCI				
<b>Orientation stratégique A2 : Favoriser un changement des pratiques et des mutations de modèles agricoles</b>	★★★						
A2.1. Faire évoluer les méthodes de cultures	★★★	Chambre d'Agriculture	INRA, Arvalis, EPCI, DRAAF, Groupes d'éleveurs constitués en GIEE, GDA et coopératives agricoles, PNR, Lycées agricoles, APAD, Groupe déphy, Cantadear, Bio15				
A2.2. Favoriser des pratiques d'élevage plus durables	★★★	Chambre d'Agriculture	INRAE, Bio15, Arvalis, EPCI, DRAAF, GIEE, GDA et coopératives agricoles, APAD, CERD, Terres de Liens, Cant'ADEAR, CIF, Pôle fromager Massif Central, EPLEFFPA Georges Pompidou (ENILV, Exploitation agricole, CFPPA, Lycée agricole), Conservatoire Botanique National du Massif Central, CEN Auvergne				
A2.3. Développer les circuits courts et la production locale	★★★	EPCI, CD15, communes, Région	Chambre d'Agriculture, Bio15, Cant'ADEAR, les territoires voisins du BACC				

# III. Agriculture, forêts et espaces naturels (3/4)



Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteurs	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2023-2026	2026-2029
A2.4. Optimiser les performances énergétiques	★★	Chambre d'Agriculture	SCoT BACC (TEPOS-COT), Energies 15, DDT, ADEME, EPCI, GIEE, GDA et coopératives agricoles, GrDF				
A2.5. Maitriser le foncier agricole	★★	SAFER, EPCI	Chambre d'agriculture, DREAL, Terres de liens, CAUE, CD15				
<b>Orientation stratégique A3 : Favoriser une gestion durable de la filière forestière</b>	★★★						
A3.1. Sensibiliser et accompagner les propriétaires à la gestion durable de leurs boisements	★★★	CNPF, ONF, Mission Haies	Communes forestières, associations, DRAAF, coopératives forestières, CEN Auvergne				
A3.2. Poursuivre la structuration de la filière forestière	★★	Energies 15, Fibois	CCI, CMA, acteurs de la transformation du bois, coopératives forestières				

## Mesures phares du Plan Climat :

- Réaliser un inventaire des zones humides du territoire
- Pérenniser les usages à la disponibilité de la ressource en eau
- Développer des filières locales
- Conforter les abattoirs locaux et un label « élevée et abattue dans le Cantal »

- Accompagner les agriculteurs dans la création de lieux de transformation et de vente
- Dynamiser/ Renforcer la filière bois locale par une dynamisation des débouchés locaux (réseaux de chaleur communaux...) et développer des filières de transformations locales de bois, notamment feuillus

# III. Agriculture, forêts et espaces naturels (4/4)



## Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Orientation stratégique	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<b>A1. Adapter les pratiques à l'évolution des régimes hydrologiques induite par le changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ETP (techniciens et animateurs des structures compétentes grand cycle de l'eau)</li> <li>• Investissements : études, communication, travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures en charge de la compétence GEMAPI</li> <li>• Services Eau et Assainissement</li> <li>• Agence de l'Eau Adour-Garonne</li> <li>• Chambre d'Agriculture</li> <li>• Services de l'Etat</li> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniciens zones humides</li> </ul>
<b>A2. Favoriser un changement des pratiques et des mutations de modèles agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ETP (accompagnement agriculteurs, développement filière locale)</li> <li>• Investissements : soutiens aux agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'agriculture</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Cellule PAT des EPCI</li> <li>• SAFER</li> <li>• INRA</li> <li>• PNR</li> <li>• Terres de liens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 conseiller méthanisation</li> <li>• Aides aux porteurs de projets</li> <li>• Associations</li> <li>• 1 conseiller en énergie</li> </ul>
<b>A3. Favoriser une gestion durable de la filière forestière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ETP (techniciens et animateurs de structures)</li> <li>• Investissements : études, communication, travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CRPF</li> <li>• ONF</li> <li>• Associations</li> <li>• Energies15</li> <li>• CMA et CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides aux porteurs</li> <li>• Charte de gestion des forêts</li> </ul>

**Total : 20 ETP nécessaires sur le territoire**

Remarque : les subventions et aides disponibles seront à mobiliser et déduire action par action.



# Orientation stratégique A1 : Adapter les pratiques à l'évolution des régimes hydrologiques induite par le changement climatique ★ ★ ★



## Contexte

Le territoire du SCoT dispose d'un important réseau hydrographique, qui se répartit entre deux sous-bassins du bassin hydrographique Adour-Garonne : la Dordogne au Nord et le Lot au Sud.

La majeure partie de ce chevelu hydrographique provient des versants du massif du Cantal. C'est cette position en tête de bassin qui confère au territoire du SCoT une réelle responsabilité vis-à-vis de la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Très sensible aux étiages et aux effets du changement climatique, le territoire fait face à des difficultés de bon fonctionnement des milieux aquatiques (atteinte au débit minimum biologique, zones humides drainées ne permettant pas d'exercer leur rôle d'aide au maintien des débits) et des usages (captages AEP vulnérables, besoins pour l'agriculture...), avec un effet indirect sur la qualité de l'eau (turbidité, pollutions, état des réseaux...). En effet, la baisse des débits augmente la concentration de polluants.

## Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Zones humides inventoriées	100%
Linéaires de cours d'eau en bon état écologique	3 277 km

## Porteur

Structures en charge de la compétence GEMAPI, Services Eau et Assainissement, CATZH, communes

## Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+

## Opérations et politiques liées

Contrats territoriaux de gestion des milieux aquatiques, SAGE Célé, SDAGE Adour-Garonne, Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques, Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, Schéma départemental de gestion des déchets de l'assainissement, règlements de EPCI, PPG



## A1.1. Inventorier, préserver et valoriser les zones humides

### Court terme (2023-2026) :

- Réaliser un inventaire des zones humides du territoire
  - Accompagner techniquement la DDT dans le recensement et la caractérisation des zones humides du territoire
  - Valoriser le recensement effectué par les autres structures
- Partager et communiquer la cartographie des zones humides du territoire, leurs caractéristiques et sensibiliser sur leur utilité
- Préparer, valider et mettre en place des outils de préservation des zones humides (contrats, chartes, aides financières...)
- Programmer et réaliser une restauration des zones humides les plus dégradées
- Restaurer les champs d'expansion des crues notamment en amont des agglomérations
- Créer et restaurer des mares

### Moyen terme (2026-2029) :

- Introduire une réflexion sur l'acquisition de parcelles à dominante humide pour en contrôler la gestion
- Déterminer la création de nouvelles zones humides identifiées

### Actions sur la durée du PCAET (2023-2029) :

- Accompagner techniquement les usagers dans leurs projets de restauration ou de préservation des zones humides
- Restaurer les zones humides dégradées
- Garantir la mise à jour des référentiels géographique et typologique des zones humides
- Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation sur l'utilité des zones humides



**Porteur :**

Structures porteuses de la compétence GEMAPI, CATZH



**Périmètre :**



**Partenaires :**

Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, CD15, CEN Auvergne, CPIE Haute-Auvergne, EPTB

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Surface de zones humides recensées	Atlas de la DDT terminé
Surface de zones humides restaurées	10 zones humides restaurées
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens des gestionnaires des milieux aquatiques	 Opérations de restauration Accompagnement et suivi Supports de communication



## A1.2. Garantir la qualité des masses d'eau

**Public :**

- Améliorer les rendements des systèmes d'épuration
- Tendre à la suppression des inversions de branchement et maîtriser les déversements des réservoirs d'orage sur les réseaux unitaires
- Adapter les pratiques de nettoyage, d'entretien, d'aménagement des espaces publics
- Optimiser la gestion des eaux pluviales
- Densifier quantitativement et qualitativement le nombre de points de suivi qualité existants
- Réaliser une campagne de sensibilisation et de communication sur les bonnes et mauvaises pratiques quotidiennes

**Usagers :**

- Adapter les pratiques et structures nécessaires aux franchissements de cours d'eau, traversée de zones humides, portance et réduction des ornières
- Aménager le territoire afin de minimiser le ruissellement et les apports sédimentaires
  - Plantations anti-transfert de sédiments, relocalisation des aménagements à risques, collecte des eaux de ruissellement
- Aménager des points d'abreuvement en milieux naturels
- Favoriser et développer les couvertures des potentiels polluants des masses d'eau (couverture de fumières par exemple)
- Tendre à la suppression des eaux de ruissellement polluées dans le milieu
- Améliorer les systèmes d'épuration des eaux individuels et collectifs
- Identifier les pratiques de loisirs les plus impactantes et proposer des pistes de gestion notamment lors des périodes sèches
- Réaliser les aménagements nécessaires pour la bonne gestion des eaux de pluie et la bonne épuration des eaux usées



**Porteur :**

Structure GEMAPI, EPCI, Communes



**Périmètre :**



**Partenaires :**

Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, CD15, Chambre d'Agriculture, associations agricoles, EPTB

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Etats physico-chimique, chimique, biologique, bactériologique et thermique des cours d'eau	Bon état écologique de l'ensemble des cours d'eau (DCE)
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens des gestionnaires de l'eau, des milieux aquatiques et de l'assainissement et des partenaires	 Remise en état des réseaux, réseau de suivi qualité, aménagements



## A1.3. Raisonner les prélèvements d'eau

-> Action en lien avec la démarche globale de Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

### Court terme :

- Densifier le suivi quantitatif des eaux de surface et souterraines
  - Développer le suivi piézométrique et le suivi des débits
  - Multiplier les campagnes de mesures
- Optimiser les rendements en fonction du coût de recherche, de réparation, de production et de distribution
- Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation sur les économies d'eau générées par la modification des pratiques quotidiennes
- Structurer une réflexion collective sur la gestion de l'eau entre les différents acteurs
- Réaliser une étude de disponibilité de la ressource en eau et adapter les prélèvements en fonction, (s'appuyer sur les données du schéma départemental)

### Moyen terme :

- Rechercher de nouvelles ressources de prélèvement d'eau potable, en complément des ressources actuelles pour faire face à l'évolution climatique et pour répartir les prélèvements sur le territoire
- Accompagner les usagers dans leurs projets privés de captage des sources et de réalisation de forages
  - Etablir une démarche partenariale avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la DDT du Cantal
- Etudier les possibilités de stockage, notamment hivernales
- Encourager à conditionner tout projet de planification et d'aménagement à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau potable
- Encourager à la récupération des eaux de pluie et au recyclage de l'eau
  - Former à la récupération d'eaux
  - Étudier la mise en place d'une subvention pour les travaux nécessaires (exemple : fosse ou terrasse)
- Favoriser le recyclage de l'eau
- Revaloriser les eaux grises traitées vers les toilettes/arrosage des bâtiments et des espaces verts



Porteur :

EPCI, Communes, Structures GEMAPI



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, CD15, OUGC, EPTB, CA, CMA, CCI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Campagnes de mesures menées Nombre de projets privés accompagnés	Gestion optimale des prélèvements d'eau Continuité d'alimentation en eau potable
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens des gestionnaires de l'eau, des milieux aquatiques et des partenaires	 Études, communication, subventions



## Orientation stratégique A2 : Favoriser un changement des pratiques et des mutations des modèles agricoles



### Contexte

De par son importance économique sur le territoire et l'orientation agricole autour de l'élevage, le secteur agricole a un poids important dans les émissions de gaz à effet de serre locales puisqu'il en représente 59%.

Bien que certaines émissions soient irréductibles puisqu'issues de la digestion des animaux, de nombreuses actions peuvent tout de même réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture : au niveau de l'alimentation des animaux, des pratiques de culture et de travail du sol, de nouvelles pratiques, et la relocalisation des différentes étapes de la filière pour diminuer les transports multiples. Ces mutations incluent aussi la production d'énergie renouvelable sur les exploitations agricoles ou mutualisées entre plusieurs acteurs, et également l'accompagnement des agriculteurs dans la diminution de consommations d'énergie au travers de changement de technologies et de la réduction des besoins et de la dépendance aux engins agricoles.



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Part des élevages modèle durable	15%
Emissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	- 3 450 tonnes éq. CO2
Part d'exploitations agricoles distribuant leurs produits localement	En augmentation
Part des exploitations ayant réduits leur consommation énergétique	12% (11 800ha)



### Porteur

Chambre d'agriculture, SAFER, EPCI, Conseil Départemental du Cantal, Communes



### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	++



### Opérations et politiques liées

Projet adaptation des pratiques culturales au changement climatique (AP3C) de la Chambre d'agriculture  
Démarche TEPOS-COT



## A2.1. Faire évoluer les méthodes de cultures

**Court terme :**

- Développer les pratiques de l'agriculture de conservation des sols : travail simplifié du sol, couvert végétal, rotation des cultures, non labour
    - Identifier les cultures favorables au travail simplifié du sol
    - Identifier les zones où le semi direct est possible (infiltration d'eau facile, ensoleillement important et faible exposition au vent...)
    - Implanter le semi direct près des zones avec risques d'effondrement des sols ou de fragilisation des sols meubles
    - Procéder par étapes, avec des zones tests et en accompagnant techniquement et avec des garanties financières les agriculteurs impliqués
  - Réduire les quantités d'intrants azotés (engrais, épandage..)
    - Identifier des alternatives et des pratiques permettant d'optimiser les quantités d'intrants azotés (ex : enfouissement systématique dans le sol pour limiter sa dégradation dans l'air, augmenter la surface en légumineuses, etc.)
  - Cultiver des légumes et céréales de plein champ et adaptés à la saison
  - Développer l'agriculture Bio
  - Mener une politique de réduction des produits phytosanitaires
  - Proposer des alternatives au brûlage à l'air libre des déchets verts
- > en lien avec l'action sur les déchets (E3.1)
- Encourager la permaculture
  - Développer le maraichage



**Porteur :**

Chambre d'Agriculture



**Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----



**Partenaires :**

INRAE, Arvalis, EPCI, DRAAF, Groupes d'éleveurs constitués en GIEE, GDA et coopératives agricoles, PNR, Lycées agricoles, APAD, Groupe déphy, Cant'ADEAR, Bio 15

**Moyen terme :**

- Utiliser des cultures fourragères moins consommatrices d'eau et favoriser l'autonomie fourragère
- Expérimenter sur quelques parcelles du non labour sans glyphosate (DEPHY)
- Permettre l'installation de nouveaux systèmes d'exploitation en polyculture
- Mettre en place des aides à l'installation des agriculteurs bio
  - Former les agriculteurs aux pratiques de l'agriculture biologique
  - Organiser des visites et des échanges dans des exploitations biologiques
- Encourager la plantation d'espèces qui consomment peu d'eau
  - Identifier les espaces en question, les méthodes de culture, les avantages
  - Promouvoir ces espèces via des ateliers de sensibilisation des agriculteurs
  - Former les nouveaux agriculteurs qui s'installent sur le territoire
- Encourager l'exploitation des fruits et plantes aromatiques
  - Identifier les espèces endémiques et varier les cultures pour diversifier l'offre et les revenus
- Développer les cultures végétales vivrières en vouant des terres spécialement à ces cultures
  - Attribuer des terres pour la création d'espaces de cultures vivrières partagés
- Développer l'agroforesterie
  - Réaliser une étude sur l'agroforesterie
  - Travailler avec les lycées agricoles sur l'agroforesterie
  - Développer la filière de la châtaigne avec les méthodes d'agroforesterie
  - Coordonner les travaux à l'échelle du bassin versant

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'exploitations ayant des pratiques durables Nombre d'expérimentations/ de groupes d'échanges	30
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens et animateurs des structures	 Etudes, communication, investissements (aides)



## A2.2. Favoriser des pratiques d'élevages plus durables

**Moyen terme :**

- Promouvoir et valoriser les élevages en systèmes herbacés
  - Sensibiliser les éleveurs sur les intérêts d'un élevage en prairie (paysages, qualité de la viande, bien-être animal, économies...)
  - Encourager les consommateurs à acheter des viandes issues d'animaux élevés en prairie
  - Allouer des terres pour permettre les élevages en prairie
- Autoproduire la nourriture animale moins consommatrice d'eau (autonomie fourragère)
  - Effectuer un diagnostic de la production fourragère locale : quantité, type de fourrage, vulnérabilité par rapport aux sécheresses... pour identifier de potentiels manques et actions à développer
  - Encourager les éleveurs à cultiver leur propre fourrage pour une meilleure anticipation des sécheresses, ou à s'approvisionner auprès des cultivateurs locaux
  - Étudier les possibilités pour diversifier la production et réduire la dépendance au maïs (exemple : semi direct sous couvert de 2 cultures en une : blé + luzerne) avec les agriculteurs et agronomes
  - Mettre en place des circuits courts pour les différents éleveurs
  - S'assurer que la production locale de nutrition animale respecte les normes en vigueur (substances indésirables, additifs, étiquetage...)
  - Identifier les éleveurs locaux utilisant de la nourriture locale pour leurs élevages et les valoriser (label, communication, marchés ...)
- S'inspirer des modèles de polyculture-élevage (dans le Lotois par exemple)
  - Étudier les possibilités locales pour varier les productions et diminuer les vulnérabilités : poules, châtaigniers, arbres fruitiers...

- Appliquer le label bas carbone pour valoriser la séquestration carbone des élevages
  - Promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la production animale
  - Valoriser les pratiques actuelles de l'élevage extensif en termes de séquestration carbone
  - Former les agriculteurs à des pratiques supplémentaires pour réduire les émissions de l'élevage ou séquestrer davantage de carbone
  - Étudier un nombre optimal de bovin par hectare pour un élevage neutre en carbone
- Travailler avec les organismes de labellisations AOC et AOP pour s'assurer que les critères des cahiers des charges n'aillent pas en contradiction avec des pratiques adaptées au climat qui change
- Réduire le cheptel bovin (et UGB) et diversifier l'élevage vers du bétail moins consommateur de ressources (eau, alimentation)
  - Étudier les différentes espèces de bétail pouvant vivre sur le territoire et être consommées sur le marché français
  - Sélectionner des espèces moins consommatrices de ressources
  - Créer des filières locales de bétail
- Optimiser la consommation d'eau pour l'élevage, la production de fromage et la production de lait
- Encourager le développement par les acteurs locaux de filières de circuits-courts
- Promouvoir les prairies permanentes dans les systèmes d'élevage (résilience, économie, santé animale, biodiversité)



**Porteur :**

Chambre d'Agriculture



**Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----



**Partenaires :**

INRAE, Bio 15, Arvalis, EPCI, DRAAF, GIEE, GDA et coopératives agricoles, APAD, CERD, Terres de Liens, Cant'ADEAR, CIF, Pôle fromager Massif Central, EPLEFPA Georges Pompidou (ENILV, Exploitation agricole, CFPPA, Lycée Agricole), Conservatoire Botanique National du Massif Central, CEN Auvergne

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'élevages ayant des pratiques durables	30
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens et animateurs des structures	 Communication, aides



## A2.3. Développer les circuits-courts et la production locale

**Court terme :**

- Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec une stratégie d'actions concertée

**Moyen terme :**

- Favoriser l'agrotourisme
- Soutenir la création de lieux de vente gérés par les agriculteurs
- Favoriser un engraissement plus local des veaux cantaliens (Cantal ou dans des régions du sud de la France)
- Développer l'abattage local des bêtes
  - Encourager les consommateurs à consommer des viandes abattues localement, avec un label « élevée et abattue dans le Cantal » par exemple
- Encourager le choix de prestataires locaux pour la restauration collective
  - Organiser des rencontres acheteurs et fournisseurs à l'échelle du territoire : enclencher la mise en relation – faire connaître l'offre et la demande territorialement disponible
  - Diffuser les outils techniques (catalogue fournisseurs, mercuriale de prix, caractéristiques techniques de l'offre) et de valorisation (fiches recettes, supports de promotion, etc.)
  - Créer des partenariats entre les restaurants et supermarchés locaux et les entreprises ou la collectivité pour écouler les stocks d'invendus: appuis de l'application Phoenix ou TooGoodToGo par exemple
  - Implanter des casiers de livraisons de denrées alimentaires
  - Engager les restaurateurs dans l'approvisionnement local via une charte
  - Identifier les producteurs alimentaires locaux et les promouvoir via des menus proposés aux agents de la collectivité et tous les services

- Travailler avec les associations de producteurs locaux pour proposer en restauration des produits locaux ainsi que de la consommation locale et responsable: paniers bios et locaux livrés au travail, etc.

**Long terme :**

- Développer l'ensemble des filières au niveau local (engraissement, abattage, commercialisation)
  - Former les agriculteurs à tous les métiers de la filière bovine pour créer un groupement d'experts locaux
  - Permettre la mutualisation des outils et machines liés à la filière bovine
  - Intégrer les territoires voisins dans la réflexion
- Structurer des filières sur des productions déficitaires et de diversification du territoire (légumes, fruits, etc.)



**Porteur :**

EPCI, Conseil Départemental du Cantal



**Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----



**Partenaires :**

Communes, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, Bio 15, Cant'ADEAR, les territoires Voisins,

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Avancement du PAT	PAT mis en oeuvre
Moyens humains	Moyens financiers
Techniciens des EPCI et du Conseil Départemental	Mise en oeuvre du PAT



## A2.4. Optimiser les performances énergétiques

### Court terme :

- Encourager la mutualisation des engins et opérations
- Conduire des études pour la performance énergétique agricole
- Revaloriser les copeaux de bois en litière porcine pour remplacer l'importation de paille (dépendance à l'importation en cas de sécheresse)
- Produire et revendre de l'énergie renouvelable (s'appuyer notamment sur le document cadre PV au sol en cours – 2025)

### Moyen terme :

- Produire du biocarburant localement pour les engins agricoles
- Produire et vendre de la matière première (paille, déchets pour biogaz...)
- Trouver des modèles économiques de petite méthanisation
  - Identifier des associations de projets participatifs pour le financement de petits projets collaboratifs d'unité de méthanisation
  - Identifier les acteurs d'un circuit court de méthanisation (agriculteurs et générateurs de biomasse, exploitant d'unité de méthanisation, bus/transport routiers et services de déchets fonctionnant au biogaz...)
  - Engager les citoyens dans l'approvisionnement en déchet verts et l'utilisation de biogaz
  - Travailler avec les collectivités pour des portages publics lorsque c'est nécessaire
  - Intégrer la collecte des déchets verts des ménages dans les possibilités de matières premières des méthaniseurs, en plus des matières agricoles (fumiers et résidus de culture)

- Utiliser du foin séché en grange par plancher soufflant plutôt que par ensilage (coût énergétique, maladie du bétail, déchets plastique, moins bonne qualité du lait)
  - Travailler en collaboration avec des experts agronomes et des agriculteurs locaux pour étudier les bénéfices de cette solution
  - Promouvoir cette technologie auprès des agriculteurs via des ateliers de sensibilisation
- Sensibiliser à l'arrêt du brûlage des déchets verts pour pouvoir les collecter et les valoriser
- Revaloriser certains déchets verts (taille de haies) pour nourrir les bêtes
  - S'appuyer sur l'expérience des lycées agricoles sur les essences de haies que les animaux peuvent consommer (exemple du murier blanc)
  - Identifier les espèces qui peuvent être revalorisées pour nourrir les bêtes
  - Quantifier les ressources potentielles de ces espèces végétales
  - Sensibiliser les agriculteurs et les agents de collectivités à l'identification de ces espèces revalorisables
  - Mettre en place un dispositif de collecte de ces déchets
- Développer des cultures d'écomatériaux
  - Recenser les producteurs actuels et bénéficier de leurs retours d'expérience
  - Identifier les matières premières les plus utilisées dans les constructions locales et les matières premières prometteuses (lin, chanvre, paille...)
  - Étudier la possibilité de les cultiver localement
  - Travailler avec des groupements d'agriculteurs volontaires pour les accompagner dans ces nouvelles cultures, mettre en valeur leur production auprès des acteurs de la filière construction et rénovation, établir des circuits courts entre les acteurs



Porteur :

Chambre d'Agriculture



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

SCoT BACC (TEPOS-COT), Energies 15, DDT, ADEME, EPCI, GIEE, GDA et coopératives agricoles, GrDF

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'exploitations accompagnées	30
Moyens humains	Moyens financiers
Techniciens des structures	Etudes et investissements



## A2.5. Maitriser le foncier agricole

**Court terme :**

- Répertorier les zones menacées par les risques climatiques (inondations, glissement de terrain...)
  - Faire intervenir des spécialistes pour localiser ces zones, quantifier les risques dans le temps et identifier les zones prioritaires pour des actions de préservation
- Limiter l'artificialisation des sols à vocation agricole
  - Encadrer la typologie des logements (collectifs plutôt qu'individuels) et leur localisation (% de logements dans l'enveloppe urbaine, % en renouvellement, % en extension...) – voir actions B2.2 et B2.3 qui vise à intégrer ces éléments dans les PLUi
- Définir des zones agricoles protégées et des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains
  - Travailler avec les agriculteurs locaux et la Chambre d'Agriculture pour identifier les zones à fortes valeurs (potentiel agronomique élevé, forte biodiversité...)
  - Mettre en place une charte commune de protection de ces zones
  - Informer les habitants des risques pour ces zones et des mesures prises pour protéger ces zones
  - Comptabiliser et rationaliser les zones à ouvrir à l'urbanisation, par exemple éco-conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation dans le SCOT (sur plusieurs zones et sur des critères variés : qualité desserte des transports en commun, études d'impacts, étude de densification...)
  - Mettre en place des Zones de Protections Naturelles, Agricoles et Forestières (ZPNAF) sur le territoire

**Moyen terme :**

- Flécher l'utilisation du foncier et des parcelles
  - Réaliser un suivi (mutualisé à l'échelle intercommunale voire départementale) du foncier et des bâtiments agricoles, réaliser des diagnostics fonciers participatifs
  - Reconnaître la valeur du foncier agricole dans les documents d'urbanisme et de planification (zonage A encadrant strictement les changements de destination des bâtiments agricoles, carte des espaces agricoles à protéger...)
- Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de petits projets
  - Travailler avec les SAFER pour identifier et mettre en place ces espaces
  - Développer l'animation territoriale existante
- Créer des espaces de prairies semi-permanentes
  - Mettre en avant auprès des agricultures les pratiques de jachères
  - Mutualiser les besoins de jachères et les zones de cultures partagées avec les habitants
  - Favoriser auprès des agriculteurs, ou des urbanistes, l'implantation des zones mellifères dans la construction des exploitations ou des espaces en périphérie des villes et bourgs
- Acheter des terres par la collectivité ou des associations pour contrôler leurs attributions et réorienter ainsi la production
  - Travailler avec le collectif Terres de Liens et avec la SAFER pour maîtriser les types d'exploitation sur le territoire et permettre une production plus diversifiée, adaptée aux besoins locaux et plus respectueuse de l'environnement



**Porteur :**

SAFER, EPCI



**Périmètre :**



**Partenaires :**

Chambre d'agriculture, DREAL, Terres de liens, CAUE, CD15

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'opérations d'accompagnement réalisées	5
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens des structures	 Fonctionnement, études



# Orientation stratégique A3 : Favoriser une gestion durable de la filière forestière



### Contexte

Selon les scénarios du GIEC, la température moyenne sur le territoire pourrait augmenter de +2,3°C d'ici 2050. Cette augmentation de température conduira à des phénomènes climatiques extrêmes plus intenses et plus longs. Ces tendances à 30 ans ne pourront guère être réduites par l'action climatique en cours, du fait de l'inertie du système climatique terrestre. Les forêts du territoire sont vulnérables face à ce changement du climat (sécheresses, canicules, incendies).

Les espaces boisés sont des atouts pour le territoire, en termes de qualité de vie, de paysage, de loisirs, de biodiversité, de séquestration carbone ou d'activités économiques. Ces zones doivent donc être protégées et adaptées au climat futur.

Les écosystèmes forestiers sont menacés par les changements climatiques. Il est nécessaire aujourd'hui de garantir la pérennité de leurs fonctions et l'efficacité des services écosystémiques qu'ils rendent (stockage de carbone, gestion de l'eau, érosion), par leur préservation et leur adaptation.



### Porteur

CNPF, ONF



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+++



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

++



### Opérations et politiques liées

Actions du PNR (bois),  
Actions d'Énergies 15 (bois et méthanisation),  
Actions de l'ONF et du CNPF,  
Schéma régional de gestion sylvicole



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre de propriétaires accompagnés	20
Actions de sensibilisation menées	2 par an
Nombre d'hectares reboisés	400



### A3.1. Sensibiliser et accompagner les propriétaires à la gestion durable de leurs boisements

**Court terme:**

- Identifier les boisements vulnérables au changement climatique, risques et maladies
- Amener les propriétaires à établir une gestion et une planification de leurs forêts
  - Appuyer à la réalisation d'un diagnostic et adapter la gestion à ce dernier
  - S'appuyer sur le Schéma Régional de gestion Sylvicole
  - Mener des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires identifiés afin de les orienter dans leur gestion
  - Mettre en place des actions d'adaptation sur les zones prioritaires (boisements vulnérables)
  - Développer l'utilisation de modes alternatifs débardage dans les zones sensibles
  - Développer les futaies irrégulières
- Élaborer et mettre en place une charte de gestion durable des haies
  - Identifier les zones préférentielles de replantation de haies
  - Sensibiliser les propriétaires aux fonctionnalités des haies
  - Accompagner les propriétaires dans la replantation, la diversification et la restauration de l'existant
  - Promouvoir les bonnes pratiques (remise en l'état, création de saignées...)

- Diversifier les essences forestières
  - Identifier les espèces et individus résistants au changement climatique et aux maladies
  - Mener une campagne de plantation des espèces identifiées
- Prévoir des mesures renforcées pour les feux de forêts
  - Localiser les essences arboricoles à risques ainsi que les zones forestières sujettes aux incendies
  - Etablir, avec les casernes de pompiers, notamment des territoires voisins, des plans d'interventions rapides
  - Mettre en place des voiries intra-forestières réfléchies pour le risque incendie et en lien avec les mesures météorologiques
- Mettre en œuvre des compensations de gaz à effet de serre chez des propriétaires forestiers (label bas carbone)
- Identifier et préserver les forêts anciennes, stock majeur de carbone, les milieux les plus sensibles (ilôts de vieillissement...)



Porteur :

ONF, CNPF, Mission haies



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

Communes forestières, associations, DRAAF, coopératives forestières, Fransylva Cantal, CEN Auvergne

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de propriétaires accompagnés	50
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens des structures	 Etudes, investissements



## A3.2. Poursuivre la structuration de la filière forestière

### Court terme :

- Identifier les zones de développement possibles d'une activité forestière et contacter des investisseurs et acteurs potentiels
- Favoriser le développement d'essences à fort potentiel (bois-énergie, bois de construction, litière de qualité...)
- Poursuivre le travail de mobilisation de bois local
  - Identifier les installations de chauffages les plus obsolètes et les moins efficaces du territoire et estimer la faisabilité d'un remplacement par des chaudières à bois
  - Développer un circuit court de la production du bois jusqu'à la consommation des plaquettes ou granulés de bois: mettre en relation les acteurs, mettre à disposition les engins de transports et les terres de cultures
- Favoriser l'utilisation de copeaux de bois dans les litières animales
- Conforter les structures de transformation existantes
- Promouvoir la production locale



Porteur :

Energies 15, Fibois, CRPF



Périmètre :



Partenaires :

CCI, CMA, acteurs de la transformation du bois, coopératives forestières

### Moyen terme :

- Mettre en place un réseau de collecte entre les producteurs de bois ou copeaux et de récupération des déchets
  - Identifier les avantages pour les producteurs et leur communiquer pour les engager dans la démarche de revalorisation de leurs bois
  - Mettre à disposition une friche ou espace vierge pour installer une zone de dépôt des déchets bois et en faciliter la collecte

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de projets	30
Moyens humains	Moyens financiers
 Techniciens des structures	 Etudes, investissement



## IV. Economie locale et consommation



# IV. Economie locale et consommation (1/3)



## Enjeux

- L'industrie représente 6% des consommations d'énergie et 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Le secteur tertiaire représente 16% des consommations d'énergie et 6% des émissions de gaz à effet de serre du territoire

## Objectifs à 2029



18% des établissements industriels (18 établissements) appliquent des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique

- Gain de 500 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 4 GWh entre 2016 et 2028

18% des établissements industriels (18 établissements) remplacent les énergies fossiles par des énergies décarbonées

- Gain de 1500 tonnes éq. CO<sub>2</sub> entre 2016 et 2028

15% des bâtiments tertiaires sont rénovés et les usagers y appliquent des écogestes (AA: 143 000 m<sup>2</sup>\*; Châtaigneraie Cantalienne : 20 000 m<sup>2</sup> ; Cère et Goul en Carladès : 9 000 m<sup>2</sup> \*) dont objectif sur les bâtiments publics : 80%



- Gain de 4400 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 4 GWh entre 2016 et 2028

1/3 des bâtiments tertiaires ont changé leur chauffage pour un mode décarboné

- Gain de 6000 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 4 GWh entre 2016 et 2028

### Objectif global :

- Baisse de 10% des consommations d'énergie du secteur tertiaire par rapport à 2016
- Baisse de 28% des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire par rapport à 2016
- Baisse de 4% des consommations d'énergie du secteur industriel par rapport à 2016
- Baisse de 14% des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel par rapport à 2016

\* Objectifs à préciser : surfaces estimées, à titre indicatif pour différencier l'ampleur de l'effort

# IV. Economie locale et consommation (2/3)



Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2023-2026	2026-2029
<b>Orientation stratégique E1 : Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts</b>	★★						
E1.1. Encourager l'achat et la distribution de produits durables, locaux et en vrac	★★	EPCI, CD15	CMA, associations, CCI, Groupements d'artisans et producteurs locaux, CEREMA				
E1.2. Développer les circuits courts et de proximité dans la restauration et auprès des particuliers	★	EPCI, CD15	Communes, Région, Etat, Associations				
<b>Orientation stratégique E2 : Inciter une dynamique locale, innovante et durable auprès des entreprises, artisans et pour le développement économique local</b>	★★						
E2.1. Poursuivre les actions menées par les artisans pour prendre part à la transition écologique, par le développement des compétences locales	★★	CMA	EPCI, Centres de formation, Groupements d'artisans, CAPEB				
E2.2. Poursuivre les actions menées par les entreprises à agir pour réduire leurs impacts environnementaux et développer l'économie circulaire	★★	CCI	Clubs d'entrepreneurs (Cant'elles), EPCI, Unions de commerçants, CMA, CGPME				
<b>Orientation stratégique E3 : Optimiser la gestion des déchets</b>	★★						
E3.1. Poursuivre l'accompagnement à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets	★★	EPCI	CD15, Associations				
E3.2. Renforcer le recyclage, la récupération des déchets, la réparation et le réemploi	★★	EPCI, Etat	Communes, associations				
<b>Orientation stratégique E4 : Adapter le tourisme au dérèglement climatique</b>	★★						
E4.1. Développer un tourisme écoresponsable et attractif	★★	Offices de tourisme, EPCI, opérateurs touristiques	FROTSI, CCI, CD15, Région, FFRandonnée, ADN Tourisme, DREAL, Station du Lioran				

## Mesures phares :

- Développer la création de supermarchés coopératifs
- Former les jeunes aux métiers de la transition énergétique
- Encourager des entreprises engagées dans la transition écologique à s'implanter dans les zones d'activité du territoire

# IV. Economie locale et consommation (3/3)



## Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Orientation stratégique	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<b>E1. Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,5 ETP : animation territoriale commerçants et restauration collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrilocal</li> <li>• Emmaüs</li> <li>• CMA</li> <li>• PAT Aurillac Agglo</li> <li>• Conseil départemental du Cantal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les réemploi (CRTE)</li> <li>• Moyens de mise en œuvre du plan alimentaire territorial</li> </ul>
<b>E2. Inciter une dynamique locale, innovante et durable auprès des entreprises, artisans et pour le développement économique local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ETP : animation territoriale artisans, entreprises et centres de formations et ZAE, démarche économie circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services développement économique des EPCI</li> <li>• CCI</li> <li>• CMA</li> <li>• Organismes de formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions et accompagnement CCI et CMA (conventionnement spécifique)</li> </ul>
<b>E3. Optimiser la gestion des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ETP : mise en place projets + animation</li> <li>• Investissements : 300k€/an (mise en place de la redevance incitative+ système de tri + recyclerie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services déchet des EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CRTE (1,3 M€ investissement)</li> <li>• CRTE : 1 animateur tri</li> </ul>
<b>E4. Adapter le tourisme au dérèglement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,5 ETP développement offres tourisme vert + sensibilisation établissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office de tourisme du pays d'Aurillac</li> <li>• PNR</li> <li>• Services développement économique des EPCI</li> <li>• CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions existantes</li> </ul>

**Total : 6 ETP nécessaires sur le territoire**

Remarque : les subventions et aides disponibles seront à mobiliser et déduire action par action.



# Orientation stratégique E1 : Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts



## Contexte

La consommation de produits locaux permet de contribuer activement à l'économie locale de son territoire en faisant vivre les producteurs, artisans et commerçant locaux et de réduire les déplacements pour l'acheminement des produits, réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation (empreinte carbone des habitants). En effet, les biens de consommation représentent en moyenne 22% de l'empreinte carbone d'un français. De plus, le territoire dispose de ressources alimentaires diverses et la consommation alimentaire locale permettrait d'avoir une meilleure maîtrise de la qualité des aliments consommés et de soutenir et développer les filières locales alimentaires, qui sont des filières économiques pérennes. Il s'agit pour les consommateurs d'adopter de nouveaux comportements pour favoriser les produits et commerces locaux, en vrac, respectueux de l'environnement, les produits réparables, d'occasion, etc.



## Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Part de la consommation locale dans l'alimentation du territoire	En augmentation
Empreinte carbone du territoire liée à la consommation de biens	En diminution



## Porteur

EPCI, Conseil Départemental



## Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables



## Opérations et politiques liées

Contrat de transition écologique, CRTE DO[1.3].1, Démarche TEPOS-COT, PAT



## E1.1. Encourager l'achat et la distribution de produits durables, locaux et en vrac

### Court terme :

- Encourager la grande distribution à se fournir au maximum en produits locaux
  - Conditionner l'installation de nouvelles surfaces à ce critère (comme l'écho paysan, supermarché coopératif à Aurillac)
- Faciliter l'accès aux commerces de proximité
- Travailler avec le mouvement Locavore pour identifier les producteurs en circuits courts et les aider à gagner en visibilité et se développer
- Sensibiliser aux écogestes de la consommation
  - Organiser des ateliers de sensibilisation à destination des habitants du territoire
  - Animer des stands de sensibilisation dans les zones commerciales du territoire
- Multiplier les possibilités d'achats en vrac
  - Promouvoir le vrac chez les commerçants
  - Organiser des échanges entre les commerçants et ceux déjà équipés en vrac
  - Réaliser des promotions sur l'achat de contenant pour l'utilisation des vrac en place pour inciter les consommateurs à acheter en vrac
- Mettre en place une politique d'achats plus durables au sein des collectivités et des entreprises
  - Sensibiliser les agents
  - Opter pour des achats des matériaux produits localement et le moins transformés possibles



Porteur :

EPCI, Conseil Départemental



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

CCI, CMA, associations, Groupements d'artisans et producteurs locaux, CEREMA

- Mettre des critères environnementaux sur les marchés publics
  - Acheter des équipements éligibles au volet « économie d'énergie et développement durable »
  - Privilégier les fournisseurs locaux pour les intrants de la collectivité (aliments, fournitures de bureau, mobilier, matériaux de chantier...)
  - Mettre en commun les besoins matériels de chaque commune (papier, cartouches d'encre, etc.)
  - Identifier des fournisseurs à proximité, en France, et produisant du matériel de longue durée et respectueux de l'environnement
  - Mettre en place des commandes groupées pour limiter le transport routier
- Encourager la vente en ligne "responsable"

### Moyen terme :

- Etudier la création d'un supermarché "coopératif" géré par les producteurs locaux
  - Réunir un groupe de personnes compétentes dans la création de supermarché
  - Solliciter le financement des acteurs locaux et des citoyens
  - Former les producteurs locaux à la gestion d'un supermarché et créer des réunions hebdomadaires pour définir le projet et son fonctionnement

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de commerces engagés dans la distribution de produits locaux et/ou en vrac	30% des commerces alimentaires
Moyens humains	Moyens financiers
	
1 ETP animation des commerçants	Animation



## E1.2. Développer les circuits courts et de proximité dans la restauration et auprès des particuliers

-> en lien avec le PAT (action A2.3)

### Court terme :

- Regrouper les cantines communales pour être éligibles à des subventions européennes pour les repas végétariens et locaux
  - Travailler avec des associations locales ou bien la Fondation Nicolas Hulot pour informer et rassembler les cantines
- Inciter les restaurateurs à utiliser des produits locaux
  - Faciliter les circuits courts en mettant en relation les producteurs et les acteurs de la restauration
  - Créer un « marché des producteurs » pour les professionnels
  - Promouvoir auprès des consommateurs les restaurateurs s'engageant dans une démarche locale
- Elaborer des repas à base de produits locaux et bios dans les établissements de restauration collective (écoles, maisons de retraite, entreprises, ...)
  - Proposer des contrats attractifs aux agriculteurs et aux restaurateurs (engagement type « AMAP » pour les professionnels)
- Développer et communiquer sur les marchés locaux
  - Animer des stands dans marchés et centres commerciaux pour informer sur les bienfaits

d'une consommation locale

### Développer les AMAP

- Faire connaître le dispositif des AMAP via des présences aux salons agricoles, dans les centres commerciaux et aux marchés
- Mettre à disposition des locaux pour dans les communes pour les AMAP
- Intégrer les AMAP aux espaces de tiers-lieux et de vente de produits locaux

### Moyen terme :

- Informer le consommateur avec un label "Produit de saison »
  - Créer un label et mobiliser les agriculteurs pour adhérer au label
- Créer un Label « Produit dans le Cantal » et un annuaire/cartographie des produits locaux
  - Développer des parcours thématiques touristiques pour découvrir les produits locaux
  - Créer un lieu de vente et consommation des produits locaux en ville: type « Halles des Marchés »



Porteur :

EPCI, Conseil Départemental



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

Communes, région, Etat, associations

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
% de la restauration collective impliqués	100%
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP chargés de mission Alimentation	Animation



# Orientation stratégique E2 : Inciter une dynamique locale, innovante et durable auprès des entreprises, artisans et pour le développement économique local



## Contexte

En France, 90% des consommateurs se déclarent prêts à privilégier un artisan ou un commerçant qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement. De plus, les nouveaux usages et services nécessaires à la transition énergétique, les savoirs-faires locaux doivent s'adapter, et les entreprises doivent innover vers des nouveaux produits, nouveaux services, et nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de fonctionnalité,...).

Dans une logique de développement économique local, le territoire souhaite se saisir de cette opportunité. La formation sera un des leviers d'action principaux pour développer des compétences en phase avec les besoins du territoire pour sa transition énergétique et attirer de nouvelles entreprises.



## Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre d'industries appliquant des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique	18
Nombre d'industries remplacent les énergies fossiles par des énergies décarbonées	18
Nombre de bâtiments tertiaires rénovés	15% (éq. 172 000 m <sup>2</sup> )
Nombre de bâtiments tertiaires ayant changé leur mode de chauffage	33%



## Porteur

Chambres Consulaires



## Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

+



## Opérations et politiques liées

Accompagnements proposés par les CCI et CMA, CRTE DO [2.2].4, CRTE DT [5.6], Démarche TEPOS- COT Economie circulaire (avec l'ADEME), PVD



## E2.1. Poursuivre les actions menées par les artisans pour prendre part à la transition écologique, par le développement des compétences locales

### Court terme :

- S'assurer, avec les partenaires publics et privés, de la coordination du parcours pour les projets de rénovation énergétique avec l'aide du CAPEB et en lien avec la PTRE
  - Identifier le tissu artisanal pour les projets de rénovation énergétique et le mettre en regard des besoins de rénovation
  - Former les artisans pour être reconnus (RGE par exemple) et mis en relation avec les porteurs de projets de rénovation
  - Faciliter l'accès aux entreprises reconnues (annuaire des artisans)
- Faire la promotion auprès des jeunes des métiers de la transition écologique
  - Détecter les besoins en formation et inciter les établissements de formation locaux à proposer des parcours de formation liés à la rénovation, aux énergies renouvelables, au bois, aux mobilités douces...
  - Informer et sensibiliser les jeunes dans les établissements du secondaire ou supérieur (rencontres lycées et collèges, forum de l'orientation...)
  - Organiser des stages de découverte en immersion dans les entreprises
- Valoriser la transition écologique des artisans
  - Labelliser, en partenariat avec les territoires, les artisans engagés dans des défis environnementaux
  - Promouvoir les artisans de la réparation (label national, organisation d'évènements...)
- Communiquer avec les entreprises locales pour les encourager à mettre en place des démarches



**Porteur :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat



**Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----



**Partenaires :**

EPCI, Centres de formation, Groupements d'artisans et organisations professionnelles (CAPEB, FFB...), CD15

### environnementales

- Organiser des temps d'échange entre entreprises autour des différentes thématiques environnementales (mobilité, énergie, déchets, consommation...)
- Créer des temps d'informations pour aider les artisans à anticiper et à s'adapter aux évolutions réglementaires (webinaires, rencontres...)
- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leur transition écologique
  - Diagnostiquer les pratiques des entreprises sur les thématiques de la mobilité, de l'énergie, des déchets, de la consommation...
  - Réaliser des préconisations détaillées et chiffrées d'améliorations possibles
  - Présenter différentes solutions de financement et les subventions possibles
  - Assurer un suivi de la mise en place de l'action

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'artisans accompagnés à la transition écologique	60 par an
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP Développement de formation, lien avec les centres de formations	Fonctionnement et investissement
0,5 ETP Animation et accompagnement des entreprises	



## E2.2. Poursuivre les actions menées par les entreprises à agir pour réduire leurs impacts environnementaux et développer l'économie circulaire

### Court terme :

- Communiquer avec les entreprises locales pour les encourager à mettre en place des démarches environnementales
  - Organiser des rendez-vous entre entreprises locales pour leur présenter les intérêts économiques et environnementaux de la réduction de leur empreinte carbone
  - Réaliser des concours inter-entreprises sur la réduction des déchets, des énergies et des consommations d'eau (approche multi-flux)
- Elaborer et diffuser une charte de sobriété en entreprise
  - Identifier les postes de consommation d'énergie, de déchets, d'eau... dans une entreprise (transports, bâti, alimentation, bureautique...)
  - Déduire des mesures pour réduire les postes identifiés (télétravail, archivage numérique, paniers bio livrés au travail...)
  - Intégrer ces écogestes au travail et faire adhérer les entreprises locales
  - S'assurer de la bonne exécution des mesures
- Valoriser les actions environnementales menées par les entreprises
  - Faciliter l'attribution de labels environnementaux de reconnaissance
  - Créer un groupe d'échange entre entreprises exemplaires
- Encourager la réalisation d'audits énergétiques et bilans carbone en entreprise
  - Présenter les dispositifs mis en place : visite énergie, diagnostic énergie, approche multi-flux, Label Bas Carbone
  - Communiquer sur les intérêts de ces dispositifs et les bénéfices d'un audit énergétique ou bilan carbone

- Exiger des commerçants une réflexion sur l'éventualité de supprimer leurs emballages ou de les substituer par des emballages écoresponsables
- Inciter les entreprises à trier et revaloriser
  - Présenter aux entreprises les intérêts du tri et de la revalorisation
  - Exiger des entreprises qu'elles étudient la possibilité de réutiliser les déchets d'autres entreprises
  - Mettre à disposition des zones de dépôt et de collecte des déchets
- Développer des projets d'économie circulaire
  - Identifier les différents acteurs de la chaîne de l'économie circulaire sur le territoire cantalien
  - Travailler avec les communes et territoires voisins pour favoriser les échanges et synergies
  - Développer la filière de la récupération de marchandises et de restauration de produits
  - Développer une ressourcerie en matériaux
- Connaître les gisements de déchets d'activités économiques et agir pour les réduire
  - Identifier les déchets générés par chaque entreprise et les quantifier
  - Former les entreprises pour les réduire via des ateliers de sensibilisation, d'éducation aux écogestes et de présentation d'alternatives aux matériaux utilisés
  - Stimuler la réduction des déchets en entreprises par des défis « entreprise zéro déchet »
- Encourager les entreprises à rejoindre des Zones d'Activités Economiques (ZAE) exemplaires sur le plan environnemental (énergie, espace vert, architecture...)
  - Identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées
  - Attirer des entreprises nouvelles sur le territoire avec cette communication
  - Encourager les entreprises pouvant fonctionner en économie circulaire à se rapprocher pour créer des Zones d'Activités Circulaires



Porteur :

CCI



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

Clubs d'entrepreneurs, EPCI, Unions de commerçants, CMA, CPME, CAPEB, FFB, organismes professionnels, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'entreprises sensibilisées	Une centaine
Moyens humains	Moyens financiers
	
1 ETP Animation entreprises et économie circulaire	Animation



## Orientation stratégique E3 : Optimiser la gestion des déchets



### Contexte

Sur le territoire, le traitement des déchets représente 0,2% des émissions de gaz à effet de serre. En 2016, 552 kg de déchets par habitant étaient collectés en moyenne sur le territoire, et en moyenne en France la fin de vie des déchets émet en moyenne 215 kg équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de déchet.

Bien que l'impact du secteur des déchets ne soit pas majeur au regard des autres secteurs, les émissions peuvent tout de même diminuer, d'une part en agissant à la source (réduire la quantité de déchets produits), d'autre part en valorisant mieux les déchets collectés.

Notons par ailleurs que des préoccupations à l'échelle départementale existent quant au transport des déchets ménagers (réflexions et actions des collectivités sur les camions, sur le type de transport, sur les lieux de traitement...).



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Quantité d'ordures ménagères par personne	En diminution



### Porteur

EPCI



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



### Opérations et politiques liées

Contrat de Transition écologique, CRTE Axe 3-OS 8



### E3.1. Poursuivre l'accompagnement à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets

#### Court terme :

- Engager une réflexion sur la redevance incitative
  - Organiser des réunions d'échanges pour la réduction des déchets par quartier
  - Aborder la question de la redevance incitative
  - Proposer des zones des quartiers d'expérimentations sur différentes communes
- Mettre en œuvre un plan de prévention des déchets (compost, collecte de cartouches d'imprimantes, tri sélectif...)
  - Identifier les sources de déchets des et quantifier les quantités de déchets générées par source
  - Mettre en place des moyens de collecte de ces déchets
  - Encourager le tri sélectif
  - Encourager au compost à domicile
- Encourager la consommation de produits peu emballés ou zéro déchet
  - Développer les produits en vrac
  - Accompagner les structures dans les projets d'éco-conception de produits locaux
  - Réaliser des emballages avec des produits locaux ou de récupération
  - Sensibiliser la population à l'impact des produits à usage unique



Porteur :

EPCI



Périmètre :

AA

CGC

CC



Partenaires :

Associations locales, Conseil Départemental, CMA, CCI

#### Moyen terme :

- Réduire les quantités de biodéchets
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire par une communication dans les écoles, les cantines et les entreprises
  - Lutte contre le brûlage à l'air libre des déchets verts par les particuliers, les entreprises  
-> en lien avec l'action sur les pratiques agricoles (A2.1)
- Réduire les imprimés non sollicités et le papier utilisé via la promotion de stops-pub et une sensibilisation des annonceurs / distributeurs
- Réaliser le suivi des quantités de déchets produits par la collectivité
  - Organiser des concours et défis « zéro déchet » inter-quartiers ou inter-communes
- Favoriser le compostage collectif
  - Mettre en place des composteurs collectifs
  - Tester l'apport volontaire et massifier si l'expérience est concluante
  - Promouvoir le tri des déchets alimentaires
  - Sensibiliser les enfants en mettant en place des espaces verts avec des animaux (poules, cochons...) adaptés au compostage
- Etudier et suivre une réflexion sur le traitement des déchets collectés
  - Etudier la nature des déchets collectés sur le territoire et les procédés de traitement de ces déchets

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de foyers sensibilisés à la réduction des déchets	20 000
Tonnes de déchets annuelles	En diminution
Moyens humains	Moyens financiers
2 ETP mise en place et animation particuliers	Mise en place redevance incitative entre 100 k€/an



## E3.2. Renforcer le recyclage et la récupération des déchets

### Court terme :

- Organiser des journées de collecte de déchets avec des associations caritatives ou des écoles
  - Promouvoir dans les réseaux sociaux les actions réalisées
  - Organiser des concours de ramassage par quartiers
- Adapter le service de gestion des déchets recyclables aux nouvelles consignes de tri
- Etude de faisabilité d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) multi filières
- Elimination des stocks de pneus orphelins sur le territoire
  - Etude de préfiguration d'une opération de déstockage des pneus utilisés comme lest sur les silos d'ensilage (Opération nationale ENSIVALOR)
- Projets de recyclerie, de ressourcerie
- Proposer une planification pour la prévention des déchets (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

### Moyen terme :

- Mettre une taxe incitative pour responsabiliser les producteurs de déchets
  - Taxer les entreprises sur la quantité de déchets générées
  - Appliquer des réductions de taxe pour les entreprises recyclant ou engagées dans une action de revalorisation de déchets
- Revoir le système des déchetteries
  - pour les professionnels en augmentant les déchetteries

- pour les territoires éloignés en proposant des déchetteries mobiles par exemple

- Mettre plus de conteneurs qui recycleraient plus de produits et augmenter les bennes de récupération de vêtements
  - Identifier les conteneurs souvent saturés pour les remplacer par des conteneurs plus volumineux
  - Mener une enquête sur les flux des vêtements déposés dans les recycleurs/conteneurs pour localiser les lieux qui doivent disposer de conteneurs
- Mettre en place un plan de gestion des déchets issus du BTP pour leur recyclage et leur réemploi
- Créer des filières locales de recyclage et de revalorisation des déchets
  - Répertorier les stations de recyclage et de revalorisation des déchets sur le territoire et les faire connaître aux producteurs de déchets (entreprises, agriculteurs, particuliers...)
  - Analyser toute la chaîne logistique de chaque filière de recyclage ou de revalorisation et s'assurer que la collectivité est impliquée positivement dans chaque étape: fourniture de matériel ou de locaux, d'espaces de stockage, de dispositif de tri et de collecte...



Porteur :

EPCI, Etat



Périmètre :

AA

CGC

CC



Partenaires :

Communes, associations, CMA, CCI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de journée de collecte organisées	36 (6 par an)
Moyens humains	Moyens financiers
 0,5 ETP 1 animateur du recyclage, notamment mesures CTE	 Recyclerie pépinière: 493 k€ Adaptation du système de tri: 667 k€ Etude UVE : 155 k€



### Orientation stratégique E4 : Adapter le tourisme au dérèglement climatique



#### Contexte

La beauté des paysages et l'accès à un environnement naturel remarquable sont parmi les principaux motifs d'attraction touristique du territoire. Celui-ci bénéficie d'importants sites touristiques comme le Puy Mary, la station du Lioran, le barrage de Saint Etienne Cantalès, la ville d'Aurillac ou encore les vallées de la Cère et de la Jordanne. Cependant, les activités de montagne liées à la neige sont déjà menacées par le réchauffement climatique.

Le secteur du tourisme doit donc aussi effectuer une transition pour proposer un tourisme plus respectueux de l'environnement (accès aux sites via des modes de déplacements actifs par exemple), anticiper des nouvelles activités compatibles avec le climat qui change, tout en gardant à l'esprit la sensibilité de certains de ces milieux naturels (surfréquentation pouvant engendrer des impacts sur la faune et la flore).



#### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Bilan carbone des établissements touristiques	En baisse



#### Porteur

Office du tourisme, EPCI, opérateurs touristiques



#### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



#### Opérations et politiques liées

Étude sur le changement climatique du PNR des Volcans d'Auvergne

Mission Prospective Tourisme Cantal 2040



## E4.1. Développer un tourisme écoresponsable et attractif

-> en lien avec des démarches de réflexion en cours par les professionnels du tourisme comme en 2020, la Mission Prospective Tourisme Cantal menée par la CCI

### Court terme :

- Développer le tourisme vert au sein des offices de touristes locaux
  - Former le personnel local sur le développement d'offres d'éco-tourisme
  - Editer un guide du tourisme vert

### Moyen terme :

- Travailler avec les stations de sport d'hiver pour s'adapter au climat
  - Inciter à des équipements écoresponsables vis-à-vis des économies en eau...
  - Inciter à développer de nouveaux sports d'hiver sans neige et à utiliser les infrastructures pour le tourisme d'été : VTT, randonnée...
- Poursuivre le développement des randonnées à pied et à vélo
  - Promouvoir et poursuivre le développement des outils numériques sur les chemins de randonnées pédestres et à vélos (voir applications comme Cantal Rando et Découverte, Espace trail Puy Mary / Massif cantalien)
  - Promouvoir des sentiers à vocation de découverte du territoire (point de vue, villages atypiques, dégustation de produits locaux...)



**Porteur :** Offices de tourisme, EPCI, opérateurs touristiques



**Périmètre :** AA CGC CC



**Partenaires :** FROTSI, CCI, Département 15, Région AuRA, FFRandonnée, ADN Tourisme, DREAL, Station du Lioran, CMA, PNRVA

- Développer de nouveaux sentiers sans bétonner les sols
- Organiser des évènements sportifs éco-responsables, pour découvrir le territoire : marathon du Cantal, biathlon, courses à pied pour des causes humanitaires... en enlevant les goodies et les emballages jetables
- Augmenter les solutions d'hébergements (notamment sur la Via Arverna – Chemin de St Jacques de Compostelle)
- S'assurer que chaque grande randonnée dispose d'étapes de nuitées

### Long terme :

- Coordonner les saisonniers pour développer des bonnes pratiques environnementales (4 saisons très différentes avec des investissements communs possibles)
  - Organiser des réunions régulières pour développer un projet commun de tourisme sur les 4 saisons
  - Etudier la possibilité de mutualiser des espaces de nature et du matériel, en rotation en fonction des saisons, entre les saisonniers

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'établissements touristiques sensibilisés	50% (44 établissements)
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,5 ETP: développement offre tourisme vert + sensibilisation établissements	Animation



## V. Nouvelles énergies



# V. Nouvelles énergies (1/3)



## Enjeux

- La production d'énergie représente 19% de la consommation d'énergie en 2016, il s'agit principalement de production d'électricité photovoltaïque, puis de bois énergie, pompes à chaleur, et hydroélectricité\*.
- Le territoire possède de nombreux gisements de production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, méthanisation, pompes à chaleur (géothermie/aérothermie), éolien, solaire, bois-énergie...

## Objectifs d'ici 2029

 3 GWh de **biogaz** (méthanisation : production de biogaz)  
soit 4 petits méthaniseurs

229 GWh d'**électricité**

Environ 8 éoliennes (50 GWh supplémentaires)



Une production d'hydroélectricité moyenne, à puissance installée constante : 20 GWh\*

Une production développée de photovoltaïque au sol (fermes solaires) : 89 GWh (25 GWh de plus)

Photovoltaïque sur toiture : 8000 foyers (ou 16 000 m<sup>2</sup>) couvertes des panneaux photovoltaïques (+53 GWh pour atteindre 70 GWh)

311 GWh de **chaleur** (bois-énergie, solaire thermique en toiture, géothermie/aérothermie) :



3500 foyers supplémentaires utilisent du bois-énergie pour se chauffer (260 GWh soit une augmentation de 46 GWh)

4600 foyers avec des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire ( 5 GWh soit 1,8 GWh supplémentaires)

4000 foyers avec une pompe à chaleur (46 GWh soit 18 GWh supplémentaires)

Par rapport à la consommation d'énergie visée en 2030, cela représente **42% d'énergie renouvelable**.

•

### Objectif global :

- Production de 543 GWh d'énergies renouvelables, soit 120 GWh de plus qu'en 2016 (+28 %).
- Par rapport à la consommation d'énergie visée en 2026, cela représente **42% d'énergie renouvelable**.

\*Attention, dans le cadre du territoire TEPOS-COT les installations de très grande puissance (>4,5 MW) ne sont pas comptabilisées.



# V. Nouvelles énergies (2/3)

Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2022-2025	2025-2028
Orientation stratégique ENR1 : <b>Structurer la production d'énergies renouvelables</b>	★★★						
ENR1.1. Mettre en place un schéma directeur des énergies	★★★	SM SCoT BACC	Energie partagée (réseau AURACLE), Energies15, CLER, SDEC, CD15, ADEME, AURA, DDT, AMF15				
Orientation stratégique ENR2 : <b>Développer la production locale d'énergies renouvelables</b>	★★★						
ENR2.1. Etudier et encourager les projets de production d'énergies renouvelables	★★★	SM SCoT BACC, EPCI, Communes	CCI, Chambre d'agriculture ENERGIES15, SDEC, CMA				
ENR2.2. Développer une filière locale de production d'énergies renouvelables	★★★	EPCI, Communes	Energies 15, SDEC, ADEME, CCI, Chambre d'agriculture				
ENR2.3. Encourager le développement des compétences locales sur la maintenance, la mise en place et l'exploitation des installations de production d'énergies renouvelables	★★	SM SCoT BACC	CCI, Energies15, SDEC, CMA				
Orientation stratégique ENR3 : <b>Encourager à la sobriété énergétique</b>	★★★						
ENR3.1. Maîtriser la consommation énergétique de l'éclairage public et ses nuisances lumineuses	★★★	Communes	SDEC, CPIE Haute-Auvergne, SM SCoT BACC				

### Mesures phares :

- Élaborer et mettre en place, en concertation avec les communes et acteurs du territoire, un schéma directeur des énergies pour spatialiser l'ensemble des sites de production d'énergie renouvelable et définir des conditions de mise en œuvre de projets (ENR1.1)
- Structurer la filière biogaz locale par la coordination des acteurs pour les matières premières, et le développer de débouchés locaux (bioGNV...)

# V. Nouvelles énergies (3/3)



## Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Orientation stratégique	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<b>ENR1. Structurer la production d'énergie renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,5 ETP animation</li> <li>• Investissements : 50k€ (schéma directeur ENR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SDE</li> <li>• Energies15</li> <li>• SM SCoT TEPOS-COT (0,5 ETP et 10-20k€ étude)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 animateur ENR (pour l'ensemble des actions)</li> <li>• 1 conseiller ENR (pour l'ensemble des actions)</li> </ul>
<b>ENR2. Développer la production locale d'énergie renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ETP</li> <li>• Investissements : accompagnements de projets (100k€/an), études (100k€/an)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillers CCI, CMA et chambre d'agriculture</li> <li>• Energies 15</li> <li>• SDE 15</li> <li>• SM SCoT TEPOS-COT (10-20 k€ étude)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements des collectivités</li> <li>• Mécatheil : 1000 m<sup>2</sup> (80 k€ - CTE)</li> </ul>

**Total : 2,5 ETP nécessaires sur le territoire**

Remarque : les subventions et aides disponibles seront à mobiliser et déduire action par action.



## Orientation stratégique ENR1 : Structurer la production d'énergie renouvelable



### Contexte

En 2019, le territoire s'est fixé l'objectif de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS-COT), soit de produire 100% de l'énergie consommée à partir de ressources renouvelables et locales. En 2015, la production d'énergies renouvelables couvrait 19% de la consommation énergétique du territoire. Le processus est donc bien engagé, et sa structuration s'avère nécessaire, tout en tenant compte de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.



### Porteur

Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Schéma directeur des énergies

Elaboré et mis en œuvre



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

+++



### Opérations et politiques liées

Démarche TEPOS-COT



## ENR1.1. Mettre en place un schéma directeur des énergies

-> en lien avec les enjeux d'Habitat et d'urbanisme (voir fiche-action B2.2)

### Court terme :

- Assurer une ingénierie locale publique sur le développement des énergies renouvelables et apporter une aide au portage public
- Préciser les potentiels de production locale
- S'assurer de la réalisation d'études de potentiel pour les différentes sources d'énergies renouvelables
  - Intégrer la problématique du stockage énergétique
  - Tenir compte des paysages
- Coordonner la production d'énergies locales et consommables sur le territoire
  - Identifier les actions à mettre en place pour développer chacune de ces énergies renouvelables (technologie, réglementations, coût, retour sur investissement, acceptabilité par la population...)
  - Hiérarchiser les filières d'énergies renouvelables qui présentent le plus d'avantages et le moins d'inconvénients
- Définir les outils techniques, juridiques et financiers nécessaires
  - Définir la gouvernance de la production d'énergie et affirmer le rôle de la collectivité, notamment pour assurer une production aux retombées locales et des projets acceptables,

et une indépendance des financements par rapport au privé

- Définir les outils juridiques adéquats pour mettre en place la gouvernance partagée (SCOP, SCIC, SEM, SPAL, SPL)
- Rassembler les financements nécessaires (financements publics, participatifs, banques, fonds propres...)
- Sélectionner des projets à accompagner (travaux et exploitations)

### Moyen terme :

- Étudier les modèles innovants de stockage énergétique qui peuvent être pertinents sur le territoire
- Accompagner des projets d'autoconsommation collective
  - Identifier des groupes de citoyens intéressés avec les associations locales
  - Accompagner le groupe de citoyens dans le montage de leur projet



Porteur :

Syndicat du SCOT du BACC avec EPCI



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

Energie partagée (réseau AURACLE : Auvergne Rhône-Alpes Citoyennes et Locales Énergies), Energies15, CLER, SDE, CD15, ENEDIS, ADEME, AURA, DDT15, AMF15

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de projets identifiés	À définir dans le SDE
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP animation du SDE	schéma directeur des EnR: 50k€ (dont 10-20 K€ dans TEPOS-COT)



## Orientation stratégique ENR2 : Développer la production locale d'énergie



### Contexte

La filière photovoltaïque représente le potentiel de production d'énergie renouvelable le plus important sur le territoire. Le potentiel identifié se situe sur les toitures des particuliers, des industriels, bâtiments publics, tertiaires et agricoles.

La filière bois-énergie représente 50% de l'énergie renouvelable produite (sans l'hydroélectricité). La filière est donc une source importante d'énergie et elle est exploitée au travers de diverses installations et projets. D'autre part, la géothermie a été aussi identifiée comme une source de chaleur intéressante à approfondir et développer. Enfin, la méthanisation est le 3ème potentiel du territoire.

La production d'électricité éolienne est minoritaire sur le territoire, alors que le territoire présente un potentiel d'environ 7 fois plus de production d'électricité. La production hydroélectrique est déjà très forte et exploitée sur le territoire avec 2 barrages majeurs ; la performance de ces équipements et le potentiel de microcentrale mériterait d'être étudiés.



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre de projets d'énergie renouvelables	En augmentation
Augmentation de la production en MWh	Production de 543 GWh d'énergies renouvelables fin 2029, soit 181 GWh de plus qu'en 2015



### Porteur

Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, EPCI, Communes



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique



Réduction de la consommation d'énergie

+



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

+++



### Opérations et politiques liées

- Démarche TEPOS-COT



## ENR2.1. Etudier et encourager les projets de production d'énergies renouvelables

**Court terme :**

- Etudier les potentiels des projets à la lumière du Schéma Directeur des Energies
  - Cadastre solaire sur toutes les toitures, points de consommation et de récupération de chaleur, méthanisation, injections dans le réseau, éolien
- Encourager l'hydroélectricité et notamment l'optimisation de la gestion des barrages existants
  - Identifier les barrages les plus performants ainsi que les moins performants et analyser les origines de ces différences
  - Profiter de cette analyse pour améliorer la performance des barrages les moins performants
  - Etudier les potentiels de développement de microcentrale hydraulique sur les cours d'eau (vigilance sur l'impact biodiversité)
  - Suivre les demandes de déclaration des moulins en ruine
- Equiper les toitures publiques en solaire photovoltaïque et thermique
  - Réaliser ou mettre à jour le cadastre solaire par commune et le rendre disponible d'accès à tous
  - Proposer des opérations groupées sur les bâtiments publics tertiaires
- Inciter à un agrivoltaïsme plus vertueux
  - Former les conseillers en énergie aux problématiques et spécificités des projets d'agrivoltaïsme
  - Réaliser des ateliers d'informations pour les agriculteurs: principe de l'agrivoltaïsme, intérêts, accompagnement technique et financier disponible...
  - Réaliser des visites d'exploitations en agrivoltaïsme pour les agriculteurs locaux
  - Faire parvenir des retours d'expériences d'exploitations en agrivoltaïsme
  - Accompagner les exploitations agricoles dans le développement de parcs photovoltaïques limitant l'emprise au sol (sur toiture, en agrivoltaïsme...)



**Porteur :** Syndicat du SCOT du BACC (TEPOS-COT)



**Périmètre :** AA CGC CC



**Partenaires :** CCI, Chambre d'Agriculture, Energies15, SDE, CMA

- Développer des projets d'autoconsommation collective solaire (citoyens et entreprises)
  - Former les conseillers en énergie (les économistes de flux dans les EPCI, les conseillers du SPRH) à la question de l'énergie partagée et du financement participatif
  - Identifier les zones à fort potentiel pour des projets
  - Informer les citoyens (journée ou salon) en faisant intervenir des associations ayant déjà monté des projets participatifs
  - Mettre à disposition un local, du conseil technique, fournir une aide pour le montage financier et juridique du projet (étude prix et de faisabilité, type d'entreprises à créer, choix des maîtres d'œuvres locaux...)

**Moyen terme :**

- Conseiller les particuliers sur le petit éolien (puissance nominale <36kW)
  - Former les conseillers en énergie locaux à l'autoconsommation en électricité d'origine éolienne
  - Identifier les entreprises locales habilitées pour l'installation de petites éoliennes
  - Réunir les habitants situés dans les zones à fort potentiel pour les encourager à installer du petit éolien : avantages financiers, facilité d'installation, etc.
- Faciliter les projets de méthanisation
  - Présenter l'intérêt pour les producteurs de déchets fermentescibles : démarche de récupération des déchets post-méthanisation de type digestat pour le compost ou bien des produits de méthanisation (biogaz, chaleur, hydrogène...) à prix réduits
  - Communiquer sur des recommandations : éloigner les méthaniseurs des cours d'eau, prévoir en amont les plans d'épandage, s'assurer que le digestat vienne en remplacement des engrais azotés...

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'études de potentiel / projets accompagnés	480 (80 par an)
Nombre de réunions d'informations et de sensibilisations	
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP animation	80 k€ (10-20 K€ d'étude de potentiel dans TEPOS-COT) Investissements des collectivités



## ENR2.2. Développer une filière locale de production d'énergies renouvelables

### Court terme:

- Définir un ou plusieurs projets méthaniseurs en conséquence, en travaillant avec les acteurs agricoles, les EPCI (collecte de déchets), etc.
  - Dimensionner les unités de méthanisation selon les quantités estimées pour ne pas devenir dépendant de l'importation de matières premières non locales
- Définir les débouchés de la filières biogaz : injection dans le réseau, bioGNV, hydrogène, cogénération (électricité + chaleur)... en prévoyant d'éventuelles extensions de réseaux de gaz ou de chaleur
- Identifier les installations les plus obsolètes et les moins efficaces du territoire et estimer la faisabilité d'un remplacement

### Moyen terme :

- Favoriser l'achat de panneaux de qualité produits en France
  - Identifier les entreprises françaises produisant des panneaux photovoltaïques, à partir de produits faits en France et avec des projets PV qui respectent une charte de bonnes pratiques locale par exemple
  - Faire de ce paramètre un critère essentiel de tout nouveau projet photovoltaïque public

- Développer des installations de géothermie collectives et individuelles
  - Faire une étude de potentiel et réaliser un cadastre de géothermie disponible pour les citoyens du territoire
  - Mettre en concertation les logements à fort potentiel géothermique pour la réalisation de projets collectifs

### Long terme :

- Prévoir la gestion du digestat
  - Etudier les revalorisations possibles du digestat
  - Engager une démarche d'économie circulaire autour du méthaniseur
- Envisager la conversion du biogaz en hydrogène pour alimenter des véhicules particuliers ou de transport routier



Porteur :

EPCI, Communes



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

Energies 15, SDE, ADEME, CCI, Chambre d'agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de projets développés localement	En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
Accompagnement de projets	Aides investissements



## ENR2.3. Encourager le développement des compétences locales sur la maintenance, la mise en place et l'exploitation des installations de production d'énergies renouvelables

### Moyen terme :

- Construire une Charte de bonnes pratiques locale pour toute installation de PV
  - Identifier les éléments attractifs pour une entreprises de fabrication de panneaux photovoltaïques qui voudrait s'installer sur le territoire
  - Mener une campagne de communication vers les territoires extérieurs pour informer des atouts du Cantal pour la production de panneaux
  - Intégrer les territoires voisins à la réflexion ainsi que la région
  - Former les étudiants aux métiers de la production de panneaux photovoltaïques et susciter l'intérêt de la filière lors de salons d'orientations ou de portes ouvertes des usines de la région
  
- Encourager les entreprises de maintenance, de mise en place et d'exploitation des installations à s'implanter localement
  - Travailler avec les partenaires locaux pour rendre le territoire attractif
  - Développer des compétences locales d'entretien des installations
  - Etablir un programme de formations à destination des jeunes et des entreprises présentes sur le territoire
  
- Développer une filière locale de recyclage des installations



Porteur :

Syndicat du SCOT du BACC (TEPOS-COT)



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

CCI, CMA, Energies15, SDE, Chambre d'Agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de formations dispensées	6 (1 par an)
Nombre d'entreprises locales spécialisées	En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
 Animation, formation	 Animation



## Orientation stratégique ENR3 : Encourager à la sobriété énergétique



### Contexte

Alors que la production d'énergie du territoire du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ne couvre que 20% de l'énergie qui y est consommée en 2015 (36% en 2022), la tendance est à l'optimisation de la consommation d'énergie afin d'éviter le gaspillage par le biais d'actions collectives et individuelles.

On parle dès lors de sobriété énergétique.



### Porteur

Communes



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Communes engagées dans la réduction de la consommation de l'éclairage public	86



### Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie



Amélioration de la qualité de l'air

+



Energies renouvelables

+++



### Opérations et politiques liées

Démarche TEPOS-COT



## ENR3.1. Maitriser la consommation énergétique de l'éclairage public et ses nuisances lumineuses

### Court terme :

- Réaliser des diagnostics d'éclairage
- Supprimer les points lumineux inutiles ou les substituer par des systèmes réfléchissants
- Eclairer de manière raisonnée et efficace
  - Réduire l'intensité des éclairages
  - Améliorer l'efficacité des éclairages avec une bonne orientation de la lumière vers le sol
  - Réduire la densité de points lumineux
  - Adapter la hauteur des luminaires
- Opter pour des technologies peu consommatrices d'énergies et peu émettrice de pollution lumineuse
  - Généraliser l'utilisation de LED aux couleurs chaudes voire des LED ambrées (LED à 2700°K)



Porteur :

Communes



Périmètre :



Partenaires :

SDEC, CPIE Haute-Auvergne, SM SCoT BACC, PNRVA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de communes engagées dans la démarche Quantité de MWh d'éclairage évités (non consommés)	86
Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP animation	Fonctionnement et investissement dans les technologies

**PLAN CLIMAT**  
Le Climat d'Aurillac, le Cantal et la Communauté d'Agglomération s'engagent pour la transition écologique

**Rencontre Citoyenne sur le Plan Climat**

**mardi 8 octobre 2019 - 18 h**  
Vic-sur-Cère  
Salle d'honneur de la Mairie



## VI. Mobilisation et gouvernance



# VI. Mobilisation et gouvernance (1/3)



## Enjeux

La sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé de réussite de la mise en œuvre du Plan Climat du territoire.

## Objectif d'ici 2028

**Sobriété** : 17000 foyers pratiquent des économies d'énergie par les usages (écogestes)

➤ Gain de 3600 tonnes éq. CO<sub>2</sub> et 25 GWh entre 2016 et 2028

# VI. Mobilisation et gouvernance (2/3)



Plan d'action	Niveau de priorité (de 1 à 3)	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2023-2026	2026-2029
<b>Orientation stratégique G1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs autour du Plan Climat Air Energie Territorial</b>	★★★						
G1.1. Communiquer largement sur les dispositifs mis en place sur le territoire et valoriser les bonnes pratiques	★★★	EPCI	SCoT BACC, Communes				
G1.2. Animer le territoire et mobiliser les acteurs, citoyens et communes autour des actions du plan climat via des événements, concours, réseaux, ambassadeurs...	★★★	SCoT BACC	EPCI, Communes, CPIE, pôle santé				
G1.3. Massifier la pédagogie et la sensibilisation à tous niveaux pour changer les habitudes et les comportements	★★★	SCoT BACC	EPCI, Communes				
<b>Orientation stratégique G2 : Trouver des financements pour le plan climat</b>	★★★						
G2.1. Effectuer une veille sur les dispositifs d'aides : appels à projets, développer des partenariats avec la Région, l'ADEME... ou partenaires privés	★★★	SCoT BACC	Partenaires économiques publics et privés : Région, ADEME, Etat, Investisseurs, Caisse des dépôts, Banque des territoires, EPCI voisins, Département...				
G2.2. Définir un modèle économique pour financer la transition énergétique	★★★	SCoT BACC	EPCI, Communes				
<b>Orientation stratégique G3 : Suivre et évaluer le Plan Climat sur tout le territoire</b>	★★★						
G3.1. Suivre les actions réalisées par les collectivités et les autres acteurs impliqués, et évaluer les résultats en termes de consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie sur le territoire	★★★	SCoT BACC	EPCI, Communes				

# VI. Mobilisation et gouvernance (2/3)



## Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Orientation stratégique	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<b>G1. Sensibiliser et mobiliser les acteurs autour du Plan Climat Air Energie Territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ETP communication et animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services communication des EPCI</li> <li>• Poste TEPOS-COT (animation territoriale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les moyens existants de communication et d'animation</li> </ul>
<b>G2. Trouver des financements pour le plan climat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,5 ETP veille financements et accompagnement collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillers CCI, CMA et chambre d'agriculture</li> <li>• Energies 15</li> <li>• SDE 15</li> <li>• Poste TEPOS-COT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides des partenaires</li> </ul>
<b>G3. Suivre et évaluer le Plan Climat sur tout le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,2 ETP suivi et pilotage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi participatif</li> <li>• Comité de pilotage à l'échelle du SCOT</li> </ul>

**Total : 3,5 ETP nécessaires sur le territoire**

Remarque : les subventions et aides disponibles seront à mobiliser et déduire action par action.



### Contexte

La sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé de réussite de la mise en œuvre du Plan Climat du territoire : habitants et acteurs doivent comprendre les enjeux pour s’engager à leur tour. Les moyens d’animation mis en œuvre permettront de faire des enjeux énergie-climat-air des priorités sur le territoire, de faire connaître les solutions disponibles et en particulier d’agir sur la sobriété énergétique (questionner les usages et les besoins). Ainsi l’effet de levier de toutes les actions du Plan est renforcé. La mobilisation se fera à travers la promotion des actions existantes et à venir, et essaiera de toucher de nouveaux publics via de nouveaux supports et moyens de communication, par des partages d’expériences, afin d’étendre les bonnes pratiques à l’ensemble de la population et des acteurs du territoire. Ce COPIL réunissant les 3 présidents et les VP des EPCI en charge des sujets de transition énergétique, est inscrit dans les engagements vis-à-vis de l’ADEME dans le cadre de la démarche TEPOS-COT



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d’ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre d’écocitoyens	17 000 foyers engagés
Consommations d’énergie dans le secteur résidentiel	- 25 GWh
Emissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel	- 3600 tonnes éq. CO2
Empreinte carbone des habitants	En diminution



### Porteur

Syndicat du SCOT du BACC (TEPOS-COT)



### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d’énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l’air	+
	Energies renouvelables	+

*Bénéfices indirects (fort effet de levier)*



### Opérations et politiques liées

-Démarche TEPOS-COT



# G1.1. Communiquer largement sur les dispositifs mis en place sur le territoire et valoriser les bonnes pratiques

### Court terme :

- Sensibiliser les habitants aux enjeux énergie-climat et prenant des exemples locaux pour illustrer
- Mener des campagnes de communication pour massifier l'usage d'alternatives à la voiture
  - Limiter la publicité pour des véhicules très émetteurs de CO2
  - Informer des tarifs attractifs des transports en commun bien plus compétitifs que la voiture en coût global
  - Massifier les évènements tels que la journée des transports publics pour faire connaître le réseau existant, par exemple
  - Mutualiser la communication et centraliser les communications dans les bulletins municipaux (de la SNCF, le conseil régional, la AA, etc.) concernant les services de mobilités et leur utilisation (horaires, arrêts...)
- Disposer d'un stand et de supports de communication pour sensibiliser sur ces questions dans le cadre de tous les événements organisés sur le territoire
- Editer et distribuer à chaque ménage un Guide de la consommation responsable et des bonnes pratiques, élaboré avec un comité de citoyens locaux, de différents milieux, être construit au plus proches des besoins et des capacités des locaux
- Sensibiliser les enfants à l'école et dans les centres de loisirs
  - Créer des animations de prise de conscience des enjeux climatiques et des gestes à adopter
  - Fournir des « kits Environnement » aux jeunes : thermos, sac tissu réutilisable, etc.
  - Intégrer les enjeux climatiques aux programmes des plus jeunes
  - Organiser des classes découvertes dans les exploitations agricoles ou de génération d'énergie renouvelable

- Désigner des référents par commune et par service: gestion de l'énergie, conseil en habitat, mobilité, adaptation au changement climatique
  - Informer la population du rôle de chaque référent et solliciter des candidatures
  - Constituer des groupements de référents à l'échelle du SCoT pour échanger des informations et méthodes de sensibilisation, constituer des guides, outils et fiches techniques à destination des citoyens via des ateliers trimestriels
  - Mettre à disposition des locaux pour ces référents
  - Accompagner les référents dans la réalisation des ateliers: locaux, formations régionales...
- Instaurer des comités de citoyens dans chaque commune pour informer sur les bonnes pratiques et les coûts d'inactions
  - S'inspirer de la méthode « Conversation Carbone »
  - Promouvoir la création de comités de citoyens, véritables relais des référents énergie au niveau local
- Devenir exemplaire dans les collectivités (plan des administrations...)



Porteur :

EPCI



Périmètre :

AA	CGC	CC
----	-----	----



Partenaires :

SCoT BACC, Communes, CPIE, pôle santé

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de campagnes de communication sur les sujets Plan Climat	4 par an
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP communication	Communication



## G1.2. Animer le territoire et mobiliser les acteurs, citoyens et communes autour des actions du plan climat via des événements, concours, réseaux, ambassadeurs...

**Court terme :**

- Mobiliser et animer un réseau avec tous les acteurs volontaires du territoire, qui peut suivre la mise en œuvre du Plan Climat et aider le SCOT, les EPCI et les communes pour des actions de sensibilisation...
- Encourager les habitants à contribuer aux jardins partagés : guide d'utilisation, matériel de jardinage à disposition, 1er kit de semences gratuit...
- Dynamiser l'émergence de projets environnementaux dans l'enseignement
  - Organiser des concours techniques inter-écoles : meilleur apprenti artisan cantalien de la rénovation énergétique, concours scientifique de projets énergétiques par des bacheliers ou des écoles du supérieurs...
- Organiser des soirées/assemblées de débat avec les acteurs locaux pour décider des meilleures solutions
  - Faire intervenir des associations locales ou de territoires voisins pour présenter des projets qui ont déjà été réalisés
  - Créer des dispositifs d'échanges et d'entraides entre locaux au développement de projets de transition énergétique

- Journées d'informations techniques pour les collectivités et professionnels du territoire (CRTE)
  - Organiser 2 journées d'info par an (hors intérêt commercial) sur la rénovation énergétique des bâtiments, les modes de chauffage ou les EnR en partenariat avec Energies 15
- Participer et valoriser les animations du Pôle Promotion Santé (IREPS – CPIE - Contrat Local de Santé)
- Favoriser la mise en place des S.E.L (systèmes d'échanges locaux)
  - Créer des groupes de citoyens porteurs des projets d'échanges de biens et services
  - Accompagner le projet de S.E.L. par le développement d'une application ou d'un site web pour les échanges de contacts et d'informations
  - Communiquer pour faire connaître le dispositif et son fonctionnement



**Porteur :**

Syndicat du SCOT du BACC



**Périmètre :**



**Partenaires :**

Communes, EPCI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre d'événements autour du PCAET	10 événements par an
Moyens humains	Moyens financiers
Animation territoriale globale : 1 ETP	Animation



### G1.3. Massifier la pédagogie et la sensibilisation à tous niveaux pour changer les habitudes et les comportements

#### Court terme :

- Effectuer des actions régulières de sensibilisation
  - Organiser des ateliers ouverts à tous, notamment via le Club Climat, pour informer des bons gestes à adopter pour réduire son impact sur l'environnement
  - Faire des ateliers à thème: en famille, pour les jeunes, pour les retraités, voyage et tourisme vert, déplacement...
- Impliquer la jeunesse sur ces sujets-là
  - Réaliser une « classe verte » de discussion avec les élèves des écoles, adaptée en fonction des âges
  - Organiser des concours inter-familles ou inter-écoles pour stimuler les enfants et encourager des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques
- Organiser des formations par quartier
  - Adapter les ateliers en fonction des populations de chaque quartier (âge, milieu social, taux d'emplois et de revenu...)
  - Adapter le discours en fonction des sources d'énergies renouvelables envisageables et des projets possibles sur chaque quartier
- Renforcer le conseil et l'information à destination des habitants (Service FAIRE/ADEME)
  - Développer un point d'information sur les questions de transition énergétique et d'alimentation en énergie, point de relais des informations de l'ADEME et des autres organismes d'aides et subventions à la transition énergétique

- Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et extérieur
  - Mesurer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics et de l'air extérieur
  - Réaliser une fiche explicative des enjeux liés à la qualité de l'air (perte de concentration, maux de têtes, maladies respiratoires...)
- Animer des défis ou concours pour réduire la consommation et la facture énergétique (DECLIC) :
  - Défi économie énergie (famille à énergie positive)
  - Défi zéro déchet
  - Challenge mobilité avec la Région (faire plus qu'une journée par an) ...
  - Stimuler l'implication de tous dans des « duels » énergétiques pour favoriser une diminution des consommations
- Organiser des défis dans les écoles en partenariat avec les communes
- Offrir des thermostats de chaudières pour réguler la température de chauffage



Porteur :

Syndicat du SCOT du BACC



Périmètre :

AA

CGC

CC



Partenaires :

EPCI, Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2020
Nombre d'actions de sensibilisation menées	3 par an
Moyens humains	Moyens financiers
	
Animation territoriale globale : 1 ETP	Animation



## Orientation stratégique G2 : Trouver des financements pour le plan climat



### Contexte

Le Plan Climat du BACC est composé d'objectifs ambitieux. Pour atteindre ces objectifs, les moyens humains et financiers doivent être déployés à la hauteur des enjeux et des projets du plan d'action.

Cet axe stratégique vise à effectuer une veille sur les moyens et modèles de financements (appels à projet, partenariats...) et flécher les budgets des collectivités vers des actions compatibles avec les objectifs du PCAET.



### Porteur

Syndicat du SCOT du BACC



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
Nombre d'actions mises en œuvre	100%



### Bénéfices Climat - Air - Energie

-  Adaptation au changement climatique +

---

-  Atténuation du changement climatique +

---

-  Réduction de la consommation d'énergie +

---

-  Amélioration de la qualité de l'air +

---

-  Energies renouvelables +

*Bénéfices indirects (fort effet de levier)*



### Opérations et politiques liées



## G2.1. Effectuer une veille sur les dispositifs d'aides : appels à projets, développer des partenariats avec la Région, l'ADEME... ou partenaires privés

### Court terme :

- ❑ Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat air énergie.
  - vente de Certificat d'Economie d'Energie,
  - Contrat de Performance Energétique, réflexion sur un service public d'efficacité énergétique,
  - Mobilisation de fonds français (PIA, Appels à projets ADEME...) et européens (FEDER, LEADER, FSE) et participation aux projets européens lancés par des réponses à des appels à projets (ex : H2020, UIA, INTERREG, Life, CEF, ...),
  - émissions de green bonds pour financer des infrastructures locales,
  - Contacter régulièrement les partenaires économiques pour être tenu au courant des évolutions sur les financements de la transition écologique



**Porteur :** Syndicat du SCOT du BACC



**Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----



**Partenaires :** Partenaires économiques publics et privés : Région, ADEME, Etat, Investisseurs, Caisse des dépôts, Banque des territoires, EPCI voisins, Département...

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Nombre de réponse à appel à projets transition écologique	En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
 0,5 ETP	



## G2.2. Définir un modèle économique pour financer la transition énergétique

### Court terme :

- Flécher les bénéfices issus des énergies renouvelables vers un fonds commun de financement des projets compatibles avec le Plan Climat du territoire
- Conditionner les subventions données par les collectivités locales à des critères climat-énergie, ou a minima à une absence d'impact négatif notable
- Étudier l'impact des budgets des collectivités et leur compatibilité avec les enjeux climat-énergie

### Moyen terme :

- Mettre en place un revenu universel de la transition écologique pour aider les acteurs locaux dans les communes isolées



**Porteur :** Syndicat du SCOT du BACC



**Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----



**Partenaires :** EPCI et communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2029
Avancement de la définition des moyens de financements	Modèle défini pour flécher les budgets vers le Plan Climat
Moyens humains	Moyens financiers



## Orientation stratégique G3 : Suivre et évaluer le Plan Climat sur tout le territoire



### Contexte

Un Plan Climat réussi est un Plan Climat où tous les acteurs sont impliqués dans la démarche. Le suivi et l'évaluation par la collectivité permet d'assurer une certaine continuité dans le plan climat, ainsi que de vérifier que les objectifs sont bien réalisés, et d'accentuer ou revoir les efforts le cas échéant. L'objectif est d'ancrer le Plan Climat dans une démarche d'amélioration continue, et dans une logique de moyens limités, de s'assurer de l'efficacité des actions mises en œuvre sur les objectifs du plan climat : baisse des émissions de gaz à effet de serre, baisse des consommations d'énergie, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, production d'énergie renouvelable.



### Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2029 (fin du PCAET)
% des objectifs atteints	100% des objectifs à 2029 sont atteints



### Porteur

Syndicat Mixte du SCOT BACC



### Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+

*Bénéfices indirects (fort effet de levier)*



### Opérations et politiques liées

-



### G3.1. Suivre les actions réalisées par les collectivités et les autres acteurs impliqués, et évaluer les résultats en termes de consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie sur le territoire

-> en lien avec la démarche de Contrat d'Objectif Territorial engagée avec l'ADEME et portée par le SM SCOT BACC, concernant les thématiques Climat Air Energie et Economie circulaire (programme TETE CAE et ECI)

**Court terme :**

- Utiliser un outil de suivi pour vérifier que les objectifs annuels sont bien atteints, s'appuyer les bilans annuels du COT
- Organiser régulièrement des réunions de suivi du Plan Climat (en lien avec le COT)
  - Un comité de pilotage (composés d'élus, de partenaires techniques et occasionnellement de citoyens membres du Club Climat) qui se réunit au minimum 2 fois par an pour suivre la mise en œuvre du PCAET (avancées des actions, priorités, budgets mis en oeuvre...)
  - Une Commission Développement Durable du Syndicat Mixte SCOT BACC qui se réunit au moins 3 fois par an pour discuter des avancées des actions du PCAET et de la coordination avec les autres programmes du territoire
- Ajuster l'effort à fournir en fonction du pourcentage des objectifs atteints
- Au bout de 3 ans, la collectivité réalisera une évaluation de son PCAET. Cette évaluation devra notamment porter sur :
  - L'avancée de la mise en œuvre des actions en faisant le bilan des actions réalisées et en justifiant les actions en attentes

- Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions, suivi citoyen...)
  - L'évaluation de la mise en œuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET (investissement, études, animation...)
  - L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoires associés au diagnostic territorial
  - La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET
  - Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue.
- Mettre en place / Prolonger les groupes thématiques du TEPOS-COT, en fonction des axes du PCAET
    - Assurer l'animation des groupes thématiques composés de techniciens des collectivités et des partenaires techniques
    - Organiser la réunion des groupes thématiques au moins deux fois par an afin de faire un point d'avancement
  - Suivre et communiquer sur le PCAET via des outils et vers les différents publics
    - Publier des comptes rendus des réunions de suivi du PCAET sur internet et dans les gazettes
    - Communiquer sur le PCAET et son avancement, aux salons et évènements en lien avec les enjeux ciblés
    - S'adresser au grand public, au public des entreprises...

 **Porteur :** Syndicat du SCOT BACC

 **Périmètre :**

AA	CGC	CC
----	-----	----

 **Partenaires :** EPCI, communes

Indicateur de suivi		Objectif d'ici 2029	
Mise à jour de l'outil de suivi COT/TETE CAE et ECI	Réalisation de l'évaluation à 3 ans	Mise à jour annuelle de l'outil de suivi	Évaluation réalisée
Moyens humains		Moyens financiers	
			
0,2 ETP			